



THÉMA ▼

Biodiversité

Concilier économie
et écosystèmes


LA
COOPÉRATION
AGRICOLE



SOMMAIRE

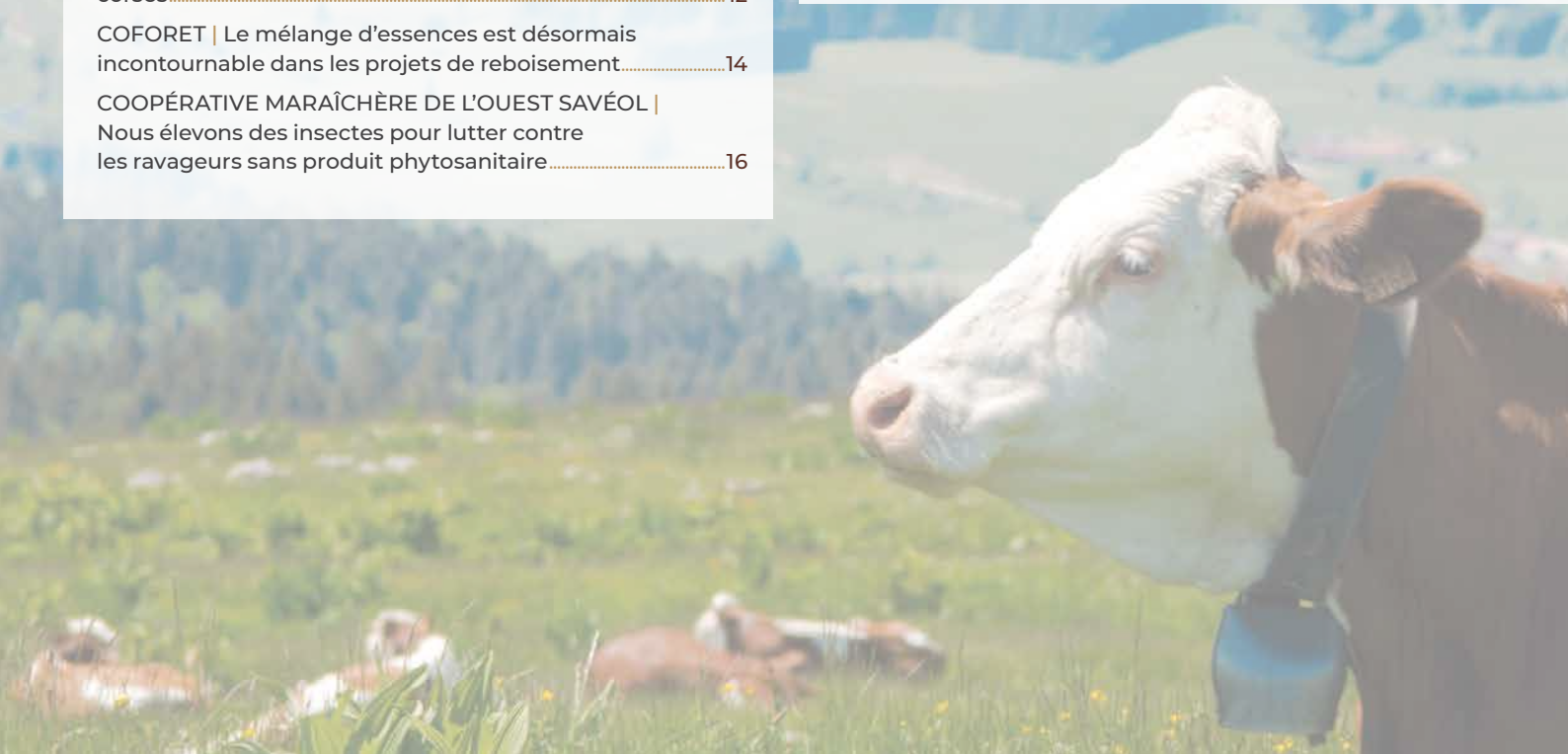
Édito	5
Une mobilisation collective en faveur de la biodiversité au sein du réseau coopératif	6

p. 8
Chapitre 1. Valoriser la biodiversité domestique et cultivée

VINOVALIE Préserver la diversité des cépages comme ressource face au dérèglement climatique.....	10
AGNELLU E CAPRETTU DI CORSICA L'IGP sera une reconnaissance permettant de soutenir les races corses.....	12
COFORET Le mélange d'essences est désormais incontournable dans les projets de reboisement.....	14
COOPÉRATIVE MARAÎCHÈRE DE L'OUEST SAVÉOL Nous élevons des insectes pour lutter contre les ravageurs sans produit phytosanitaire.....	16

p. 18
Chapitre 2. Mener des actions locales pour apprendre à connaître et préserver la biodiversité

LA TRICHERIE Les comptages de biodiversité pour Agri Confiance® confortent nos actions déjà engagées.....	20
LES VIGNERONS DE TAVEL ET LIRAC Faire vivre concrètement la biodiversité à l'aide d'un groupe pilote de vignerons.....	22
RHONEA Un GIEE pour apprendre à préserver les ressources en eau, les sols et la biodiversité.....	24
LA FRUITIÈRE DES LACS Améliorer nos pratiques pour réduire notre impact sur la qualité des eaux du lac de Remoray.....	26



LES VIGNERONS DU MONT SAINTE-VICTOIRE Sensibilisation et accompagnement renforcés dans le cadre du Grand Site Concors Sainte-Victoire.....	28
GROUPE EMC2 Monter en compétences sur le sujet biodiversité en s'appuyant sur différents réseaux.....	30
UNICOQUE Planter des couverts végétaux dans les vergers pour relancer la biodiversité des sols.....	32
OXYANE Nous avons créé une association captant des fonds pour financer la transition agroécologique.....	34

p. 36

Chapitre 3. Développer des projets de territoire et de filière qui respectent la biodiversité

GROUPE SCAEL La diversification dans le lavandin favorise durablement les pollinisateurs.....	38
GROUPE CAVAC Nous avons créé une filière miel avec 23 adhérents devenus apiculteurs.....	40
GEOC L'atout biodiversité du sainfoin modernise notre filière et renforce son attractivité.....	42
CAVE DE TURCKHEIM 100 % de la surface du vignoble est certifiée Haute valeur environnementale.....	44
BODIN, GROUPE TERRENA Nos 135 éleveurs bio seront évalués chaque année sur le référentiel BEE FRIENDLY.....	46
LUZERNE DE FRANCE La quasi-totalité des luzernières de Champagne-Ardenne protègent la biodiversité.....	48

p. 50

Regards

| Gilles Boeuf, océanographe | Marianne Louradour, CDC BIODIVERSITÉ
| Jean-Marc Zulesi, député, COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Dominique Chargé

Édito

Au cœur de l'enjeu global de la conduite des transitions, la protection de la biodiversité fait partie des grands défis de notre temps. Nous entendons tous les cris d'alarme répétés des scientifiques internationaux qui constatent et documentent la dégradation des milieux terrestres et marins, ainsi que le nombre croissant d'espèces végétales et animales en voie d'extinction. La Conférence des parties sur la biodiversité a abouti fin 2022 (COP15) à un cadre 2023-2030, validé par 195 pays, qui prévoit de limiter les impacts des activités humaines, d'augmenter les financements dédiés, mais aussi de protéger 30 % de la planète et de restaurer 30 % des écosystèmes. À l'échelle européenne et française, des stratégies pour la biodiversité sont également mises en place jusqu'à 2030 de même que des dispositifs locaux dans chaque région.

Réjouissons-nous que la prise de conscience fasse enfin son chemin et qu'elle se décline en programmes de travail concrets avec des objectifs ambitieux, à toutes les échelles géographiques.

Plus spécifiquement, l'agriculture et la sylviculture occupent une place à part vis-à-vis de la biodiversité, d'abord parce que ces deux activités occupent plus de 80 % du territoire métropolitain, et ont contribué à façonner les paysages d'aujourd'hui. Ensuite parce que la dégradation de la biodiversité aura, conjointement au changement climatique, des conséquences significatives sur la production agricole et sylvicole, auxquelles il sera nécessaire de s'adapter. Enfin parce que les évolutions des pratiques et des systèmes de

production, notamment en faveur de la transition agroécologique, renforcent des interactions positives avec la biodiversité.

Ce recueil d'expériences fait suite à notre publication *Coopératives & Biodiversité – Préserver et valoriser* de 2017. Il est l'expression concrète et illustrée du nombre et de la diversité des actions menées par les coopératives en la matière, en privilégiant toujours les logiques de filières. Adaptées aux enjeux du terrain et aux objectifs des entreprises, ces actions sont rendues possibles grâce au rôle-clé des conseillers qui initient et déploient, collectivement et partout en France, ces démarches proactives d'évolution des pratiques.

Notre responsabilité à l'égard des jeunes générations nous engage : la mise en lumière des coopératives et la place qu'elles se proposent d'occuper au sein des dispositifs sont un enjeu à part entière. Cet ouvrage se fait également l'écho de la dynamique partenariale à l'œuvre sur le terrain, paradigme indispensable pour la réussite de nos transitions.

Avec pour mission de construire un avenir commun, les actions collectives sont les seuls leviers envisageables pour réussir à concilier préservation de la biodiversité, efficacité économique et souveraineté alimentaire. Continuons donc de les faire vivre et de les faire connaître. ■

Dominique Chargé
Président de La Coopération Agricole

Une mobilisation collective en faveur de la biodiversité au sein du réseau coopératif

AGRIBEST, OUTIL D'AUTO-DIAGNOSTIC DE LA PERFORMANCE BIODIVERSITÉ DES PRATIQUES AGRICOLES

Agir contre le déclin de la biodiversité et les services qu'elle génère; massifier la mobilisation des agriculteurs et leur permettre de déclencher des démarches de progrès; identifier et donner une valeur aux pratiques favorables à la biodiversité; et faciliter le dialogue autour des enjeux biodiversité sont les principales raisons qui ont conduit LCA Ouest et ses coopératives à s'associer à CDC Biodiversité pour développer AgriBEST®.

Gratuit, simple et pédagogique, AgriBEST® est conçu pour être un référentiel unique, utilisable quels que soient le territoire et la filière. En scannant 15 pratiques agricoles – du cœur de parcelle aux prairies, en passant par les bords de champs ou la gestion de l'eau –, il permet à l'agriculteur de s'approprier, de comprendre et de mesurer les effets de ses pratiques agricoles et de visualiser les services écosystémiques qu'il génère. Il est utilisable à l'échelle individuelle ou collective, sur un territoire ou sur une filière. AgriBEST® sera disponible courant 2023.

INDICATEURS

Plus de **150** tests réalisés

Une **trentaine** de partenaires mobilisés



AGRO'BIODIV, UNE ACTION COLLECTIVE RÉGIONALE POUR SOUTENIR L'ACTION DES COOPÉRATIVES DE NOUVELLE-AQUITAINE

Faciliter le passage à l'action dans le domaine de la biodiversité grâce à de nouvelles ressources adaptées aux coopératives de la région. Voilà l'objectif que s'est donné La Coopération Agricole Nouvelle-Aquitaine avec le programme régional Agro'Biodiv.

Les contributions des coopératives engagées et le concours de 6 acteurs régionaux de la biodiversité réunis au sein du comité de pilotage ont permis d'élaborer plusieurs outils. Le guide Agro'Biodiv donne les principales clefs aux entreprises pour intégrer la biodiversité dans leur système de management (Qualité, RSE) et piloter les réalisations via des indicateurs. Il s'appuie sur les autres documents élaborés: synthèse des enjeux régionaux, panorama des pratiques et aménagements favorables, panorama des outils de diagnostic, retours d'expériences de coopératives régionales, annuaire des acteurs. Ce pack de ressources Agro'Biodiv facilitera l'élaboration par les coopératives d'une stratégie biodiversité en lien avec leurs enjeux et leurs impacts, et le déploiement d'un plan d'actions pertinent, soutenu par des partenariats locaux.

INDICATEURS

6 ressources produites

8 coopératives engagées

13 retours d'expériences de coopératives

Accès aux documents:

<https://www.lacooperationagricole.coop/regions/nouvelle-aquitaine/actualites>



AGRI CONFIANCE®, LE LABEL D'AGRICULTURE DURABLE DE LA COOPÉRATION AGRICOLE

Le label prend en compte la biodiversité dans son référentiel. C'est également un outil de pilotage des démarches qualité et environnement, qui intègrent les actions en faveur de la biodiversité.

Agri Confiance® vise trois objectifs complémentaires : structurer les démarches qualité amont, fidéliser les associés coopérateurs et valoriser les produits. Le label permet aux adhérents de bénéficier de la reconnaissance du niveau 2 de la certification environnementale des exploitations agricoles, de l'équivalence FSA SAI, et facilite l'accès au label Haute Valeur Environnementale (HVE).

Grâce au partenariat établi avec l'association Noé et le club Agata (AGroAlimentaire et Transition Agroécologique), 5 coopératives (La Scara, La Tricherie, Coop de Mansle, Valfrance et Eureden) ont notamment pu participer au programme national de comptage de la biodiversité, encadré par cette association, avec l'appui de naturalistes. Des comptes rendus des comptages ont été rédigés et utilisés pour élaborer des plans de préconisation afin d'améliorer la biodiversité dans les exploitations.

INDICATEURS

35 coopératives

20 000 exploitations

8 filières représentées, les exigences spécifiques à la biodiversité représentent en moyenne 10% du référentiel Agri Confiance®

Site Agri Confiance® : <https://www.agriconfiance.coop/>



DURALIM ET LE MANIFESTE DES FABRICANTS, DEUX ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LUTTER CONTRE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE DANS L'ALIMENTATION ANIMALE

Près de 1,5 million d'arbres sont abattus chaque jour dans la forêt amazonienne, soit près de 4 000 terrains de football, principalement au profit de la culture de soja. Face à ce constat, les entreprises de nutrition animale réunies au sein de La Coopération Agricole Nutrition Animale et du SNIA s'engagent en faveur de la durabilité des matières premières utilisées dans la fabrication des aliments composés.

Cet engagement s'est concrétisé au travers de la démarche DURALIM en 2016 puis par la signature du Manifeste des fabricants en février 2022. Anticipant la réglementation européenne en cours d'élaboration sur le sujet, ce manifeste permet l'adaptation des chaînes d'approvisionnement pour atteindre 100 % d'utilisation de soja non-déforestant dès 2025. Pour cela, les fabricants d'aliments s'appuieront sur les outils actuellement disponibles au niveau européen pour les sojas d'importation originaires de pays à risque de déforestation et sur l'Observatoire DURALIM.

INDICATEURS

À date, les coopératives signataires du manifeste représentent plus de **95 %** des tonnages d'aliments pour animaux produits par l'ensemble des coopératives.

Sites Internet : <https://www.duralim.org/>

<https://www.lacooperationagricole.coop/ressources/manifeste-dengagement-zero-deforestation-importee-des-fabricants-daliments-pour-la>





Chapitre 1

Valoriser la biodiversité domestique et cultivée

Un consensus existe pour constater l'érosion de la biodiversité domestique au cours du xx^e siècle. La sélection de plantes cultivées et d'animaux d'élevage constitue néanmoins un apport de l'agriculture à la biodiversité globale. Dans différentes filières, les coopératives mènent des actions qui concourent à préserver les variétés ou les races locales, à diversifier les boisements forestiers, ou à innover par l'élevage d'insectes.

Témoignage



Vinalie
Rabastens, Tarn

www.vinalie.com

■ Activités

Production et commercialisation de vins
en AOC Cahors, Fronton et Gaillac

- **315** vigneron
- **4 000** hectares
- **250 000** hectolitres
- **150** collaborateurs
- **48 M€** de chiffre d'affaires

Jean-Amand Perez

Responsable viticole

Pauline Lacapelle

Responsable R&D

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Préserver la diversité des cépages comme ressource face au dérèglement climatique

Né de la fusion de quatre coopératives, le groupe Vinalie s'étend sur les vignobles des appellations Cahors, Fronton et Gaillac. Il côtoie le pôle Sud-Ouest de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), installé au V'Innopôle de Lisle-sur-Tarn. Plus de 340 cépages et porte-greffes sont implantés sur ce centre de recherches, ce qui en fait l'un des plus importants conservatoires de France. *« En raison de cette proximité, et de l'héritage du vigneron gaillacois Robert Plageoles, passionné par les cépages locaux, nous sommes particulièrement sensibilisés à la nécessité de conserver la diversité du matériel végétal viticole, déclare Pauline Lacapelle. Certains cépages sont représentés par un unique pied et risquent donc de disparaître. Avec le contexte de dérèglement climatique en particulier, il est important d'assurer la préservation de cette biodiversité dans laquelle nous trouvons peut-être des caractéristiques intéressantes dans le futur. »* *« Par exemple, complète Jean-Amand Perez, certains cépages ont été oubliés parce qu'ils atteignaient de faibles degrés d'alcool ou que leur maturité était trop tardive. Ces défauts pourraient être modifiés avec le changement climatique. »*

Bien qualifier chaque cépage

Vinalie a donc imaginé un projet de conservatoire des cépages autochtones du Sud-Ouest, avec la volonté de produire des volumes de raisins suffisants pour aller jusqu'aux produits finis par la réalisation de micro-vinifications. Ce conservatoire regroupant 36 variétés avec 300 pieds, chacune a été plantée en 2017 sur une parcelle de 2 hectares. La sélection des cépages a été faite en partenariat avec l'IFV qui a mené en amont un travail de multiplication afin de disposer d'un nombre suffisant de ceps. Seules 20 variétés sur les 36 sont inscrites au Catalogue français. Les autres n'ont donc jamais été cultivées de façon significative.

« Nous faisons avec l'IFV le suivi des stades-clés et de la qualité sanitaire afin de bien qualifier chaque cépage, expliquent Pauline Lacapelle et Jean-Amand Perez. À titre de comparaison pour le même type de sol, nous avons également implanté sur la parcelle des cépages emblématiques de la région, tel que le malbec. Nous constatons des différences de maturité, d'acidité, de taux de sucres, etc. » Après une première récolte impactée par le gel et la pression parasitaire en 2021, les premières vendanges significatives ont été réalisées en 2022, et chaque cépage a été vinifié individuellement en micro-cuves.

Envisager des assemblages

Vinovalie a mis en place un jury expert composé des 8 œnologues issus des caves de Cahors, Fronton, Rabastens et Tecou, et des 4 responsables commerciaux (vrac, GMS, secteur traditionnel, export), animé par la responsable R&D. « Nous allons nous laisser plusieurs millésimes pour



identifier les potentialités de chaque cépage, et envisager d'éventuels assemblages», souligne Pauline Lacapelle. Les cépages intéressants pourraient à l'avenir être réintroduits dans les vignobles.

Au-delà du double enjeu de conservation et d'adaptation au changement climatique poursuivi par la coopérative, la parcelle du conservatoire sert aussi à la sensibilisation et comme support d'animation en rassemblant chaque année salariés et vignerons pour l'opération de taille. ■

LA BIODIVERSITÉ PARMI LES 7 ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE BIOVALIE 2025

Vinovalie a élaboré la stratégie Biovalie 2025 dans l'objectif d'« offrir aux générations futures un patrimoine écologiquement sain et économiquement durable ». Le premier des 7 engagements de la coopérative est la biodiversité, en lien avec le projet de conservatoire. Les 6 autres engagements sont :

- l'écologie de la plante (Agri Confiance® puis HVE pour tendre vers le zéro résidu de pesticide, biocontrôle, nouvelles pratiques);
- l'œnologie (gamme de vins sans sulfites ajoutés);
- le bien-être au travail (travail sur la robotisation de la taille, désherbage mécanique sous le rang, pulvérisation confinée);
- la valorisation des métiers (commission jeunes pour faciliter l'installation);
- la transparence des pratiques;
- l'amélioration du bilan carbone.

résultats

- **36** cépages autochtones représentés par **300** pieds chacun et cultivés sur **2** hectares.
- Seulement **20** de ces cépages sont inscrits au Catalogue français.

Témoignage



Agnelli e caprettu di Corsica
Ajaccio, Corse

■ Activités

Commercialisation d'agneaux et cabris de race corse

- **73** éleveurs dont 68 ovins et 5 caprins
- **5 000** agneaux et 174 cabris
- **1** salariée déléguée par l'Areo
- **220 000 €** de chiffre d'affaires

Lucie Jessop

Animatrice déléguée par l'Association régionale des éleveurs ovins (Areo)

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

L'IGP sera une reconnaissance permettant de soutenir les races corses

L'élevage extensif de brebis et de chèvres de race corse pour la production laitière a longtemps constitué une base de l'agriculture vivrière de l'île. Ces deux races sont encore aujourd'hui utilisées par certains éleveurs pour leur rusticité particulièrement adaptée au territoire. La brebis corse est dotée de membres très fins, adaptés à de longs déplacements sur des zones difficiles et accidentées, et d'une laine en longues mèches lui permettant d'évoluer en plein air toute l'année. La chèvre corse possède elle aussi des poils longs la protégeant des épineux; ses membres robustes et ses sabots puissants lui permettent d'évoluer aisément sur les parcours difficiles.

« L'effectif de la race ovine corse se maintient tandis qu'en chèvres, beaucoup de races exogènes ont été introduites », indique Lucie Jessop. Les effectifs sont estimés à 100 000 brebis par le Collectif des races de massif (Coram) et à 32 000 chèvres par l'organisme de sélection des races caprines Capgènes. La chèvre corse est considérée comme une race à faible effectif.

Les brebis et chèvres de race corse sont élevées en priorité pour leur lait destiné à la fabrication de fromages. La coopérative a été créée il y a une quinzaine d'années, à partir de l'Association régionale des éleveurs ovins (Areo), dans l'objectif de commercialiser la viande des animaux, co-produit de la production laitière. Elle met en marché exclusivement des animaux de race corse, en particulier des agneaux de lait abattus majoritairement en Corse, le reste étant exporté en vif vers la Sardaigne.

Aller plus loin dans la traçabilité

Afin de valoriser l'origine de ses viandes, Agnelli e caprettu di Corsica a mis en place il y a plusieurs années, pour ses agneaux de lait, une « carte fermière » comprenant son logo ainsi que le nom et la localité de l'éleveur. Cette carte est apposée sur la carcasse et les revendeurs sont libres de mettre en avant ou pas ces informations dans leur rayon et sur leurs emballages. « Ce n'est pas une marque



officielle, souligne Lucie Jessop. Les acheteurs n'ont aucune obligation. De plus, il existe aussi un risque de détournement des étiquettes sur de la viande non issue de races corses.»

Pour aller plus loin dans le contrôle de la traçabilité et la reconnaissance de l'origine, la création d'une Indication géographique protégée (IGP) est donc en cours. Ce travail est piloté par un comité technique composé de l'Areo, l'Interprofession laitière ovine et caprine de Corse (Ilocc), ainsi que le groupement des producteurs de Roquefort qui collecte du lait sur le territoire. Il vise à définir un cahier des charges correspondant à l'agneau de lait corse. «C'est un animal issu d'une brebis et d'un bélier de race corse, il est élevé au lait de sa mère, et il est abattu à un âge compris entre 25 et 45 jours», décrit Lucie Jessop. Une démarche similaire d'IGP pour les cabris est menée par une association d'éleveurs caprins.

La limite de la saisonnalité

Selon Lucie Jessop, l'IGP est une reconnaissance, une façon de se démarquer, d'ouvrir peut-être les portes de nouveaux marchés pour la coopérative, et donc de soutenir les races corses. «Concernant la valorisation, ce ne sera peut-être pas évident de vendre à un prix plus élevé face à la concurrence, sachant que les contrôles liés à l'IGP auront quand même un coût, souligne-t-elle. L'agneau de lait est déjà vendu au prix de 8 €/kg. C'est encore plus élevé pour les cabris vendus à 16 voire 21 €/kg.»

146 IGP AGROALIMENTAIRES FRANÇAISES RECONNUES EN 30 ANS

L'indication géographique protégée (IGP) est un signe officiel de qualité et d'origine mis en place par la réglementation européenne en 1992. Elle identifie un produit agricole brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à l'origine géographique. Une étape au moins parmi la production, la transformation ou l'élaboration doit avoir lieu dans l'aire géographique délimitée. L'IGP est liée à un savoir-faire: elle consacre une production existante en lui conférant une protection à l'échelle internationale. Ses règles d'élaboration sont inscrites dans un cahier des charges et font l'objet de procédures de contrôle mises en œuvre par un organisme indépendant agréé par l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao). En 2020, la France comptait 146 IGP pour des produits agroalimentaires (viandes, fromages, fruits...) ainsi que 78 IGP pour des vins et cidres.

D'après l'animatrice, une autre limite est la saisonnalité de production. Les consommateurs veulent des agneaux de lait pour les fêtes de Noël et de Pâques en particulier. Or, la sortie d'animaux à ces périodes n'est pas toujours compatible avec le rythme des lactations, la production laitière étant prioritaire pour la rémunération des éleveurs.

Enfin, l'activité de la coopérative est soumise à la disponibilité des trois abattoirs multi-espèces de Corse. «Le projet d'un abattoir spécifique aux petits ruminants évoqué depuis plusieurs années avec la collectivité de Corse est aussi une condition qui aidera à faire vivre l'IGP», considère Lucie Jessop. ■

résultats

- **100 000** brebis de race corse.
- **32 000** chèvres de race corse considérée à faible effectif.

Témoignage



Coforet
Lamure-sur-Azergues,
Rhône

www.coforet.com

■ Activités

Gestion et exploitation des forêts privées
et commercialisation du bois

- **22 518** adhérents
- **92** collaborateurs
- **52 M€** de chiffre d'affaires

Lionel Piet

Directeur de Coforet

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Le mélange d'essences est désormais incontournable dans les projets de reboisement

«La biodiversité est le socle de nos activités, notre mission est donc de la préserver»: la déclaration est issue de *La vision forestière de Coforet*, document écrit par la coopérative en 2020 pour réaffirmer ses convictions dans un contexte de changement climatique, crise sanitaire, attentes sociétales, retour au matériau bois et besoin de préserver les milieux. «Nous sommes très sensibilisés au sujet de la biodiversité car la forêt en abrite beaucoup, confirme Lionel Piet. L'impact de l'homme est inévitable mais il doit être acceptable. C'est pour cela, par exemple, que les coopératives forestières se sont engagées il y a vingt ans dans la labellisation PEFC des bois, prévoyant notamment de laisser des arbres morts sur place pour abriter la faune.»

La forêt française s'est beaucoup développée depuis le XIX^e siècle. Après la première guerre mondiale, l'État crée le Fonds forestier national (FFN) qui permet en une cinquantaine d'années d'augmenter de plus d'un tiers la surface forestière française (17 millions d'hectares en 2021). «À cette époque, beaucoup de forêts ont été implantées en monoculture, notamment d'épicéas, car ce bois était très demandé par l'industrie, souligne Lionel Piet. À l'issue du FFN au début des années 2000, nous avons pris conscience qu'il fallait gérer la forêt différemment pour qu'elle soit plus résiliente.»

Trois à quatre essences par parcelle

La prise de conscience se renforce suite aux attaques de scolytes décimant les forêts, notamment celles d'épicéas, depuis plusieurs années. «Les années chaudes et sèches favorisent la multiplication du parasite et il n'existe pas de traitement, observe Lionel Piet. Les arbres meurent en quelques semaines et la forêt est détruite sur de grandes surfaces.»



Dans les dix prochaines années, des milliers d'hectares seront donc à replanter, et Coforet promeut désormais systématiquement les mélanges d'espèces. *« Nous utilisons à la fois la régénération naturelle et la plantation, précise le directeur. Ce sont en général trois à quatre essences de résineux et de feuillus qui sont plantées, et nous observons en effet que cette diversité apporte davantage de résilience. Toutefois nous devons aussi nous assurer de la viabilité économique des parcelles pour les propriétaires qui sont nos adhérents, c'est-à-dire que le volume à la récolte doit être suffisant. Or, la forêt est très morcelée. Pour mélanger plusieurs espèces, il faut au minimum deux à trois hectares. Et on ne décide pas à la place du propriétaire. »*

Migration assistée d'espèces

En lien avec la problématique parasitaire, la forêt doit désormais faire face plus globalement au réchauffement climatique et les gestionnaires ont besoin de se projeter sur plusieurs dizaines d'années.

Plusieurs outils de prévision sont développés dans cet objectif (ClimEssences, BioClimSol). *« Notre rôle consiste notamment à faire de la migration assistée d'espèces*

PLAN DE RELANCE ET CRÉDITS CARBONE AIDENT AU REBOISEMENT

Dans le cadre du Plan de relance post-Covid, Coforet a été lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Renouvellement Forestier pour un projet de reboisement de 365 ha, sinistrés notamment par les scolytes, chez 170 propriétaires forestiers. Elle a obtenu un financement de 2 M€ pour un coût estimé entre 2,5 et 3 M€. La majorité a été reboisée au printemps 2022. D'autres AMI sont prévus jusqu'en 2030. Ces replantations sont l'occasion de tester l'adéquation et la diversification des essences (36 espèces au total) dans le but de rendre les peuplements plus résistants aux évolutions climatiques et d'optimiser leur capacité de stockage de carbone. *« Nous vendons aussi des projets de reboisement à des entreprises voulant compenser leurs émissions de gaz à effet de serre, précise Lionel Piet. Ces financements privés en développement complètent les subventions publiques. »*

forestières venant du Sud, indique Lionel Piet. On accélère un phénomène naturel en mélangeant par exemple du pin laricio de Corse, du cèdre de l'Atlas ou des sapins méridionaux, avec des espèces autochtones comme le sapin pectiné. Par la suite, des hybridations naturelles se produisent entre ces essences. En outre, nous adoptons des méthodes mixtes entre plantation et régénération naturelle, rejoignant ainsi le concept agricole de sol toujours couvert pour préserver l'humidité. ■

résultats

- **577 000** arbres plantés en 2021 sur **614** hectares.
- **36** espèces mobilisées dans les projets financés par le Plan de relance.

Témoignage



**Coopérative maraî-
chère de l'Ouest
Savéol**
Plougastel-Daoulas,
Finistère

www.saveol.com

■ Activités

Production et commercialisation de tomates, fraises et autres légumes sous serres

■ 125 maraîchers

■ 270 ha de serres dont 210 ha en tomates et 50 ha en fraises

■ 76 500 t de tomates

■ 2 800 t de fraises

■ 413 ETP collaborateurs

■ 225 M€ de chiffre d'affaires

Roselyne Souriau

Responsable du service Savéol Nature

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Nous élevons des insectes pour lutter contre les ravageurs sans produit phytosanitaire

Il y a quarante ans, les maraîchers des coopératives à l'origine de la société Savéol décident de remplacer les traitements phytosanitaires sur leurs cultures par un mode de protection alternatif basé sur l'usage d'insectes auxiliaires: la protection biologique intégrée. L'objectif est de créer un équilibre entre les espèces afin de maintenir les populations de ravageurs en deçà de leur seuil de nuisibilité.

En 1983, ils créent le GIE La Croix pour élever leurs propres insectes: cela deviendra par la suite le service Savéol Nature au sein de la coopérative. À ce jour, avec un élevage sur 7500 m², Savéol reste la seule coopérative maraîchère en France à disposer d'un tel service. *« Nous avons commencé par l'élevage d'Encarsia formosa, une guêpe parasitoïde très efficace pour lutter contre la mouche blanche des serres, indique Roselyne Souriau. Toutefois, cet auxiliaire ayant une action très spécifique contre la mouche blanche, contrairement aux traitements insecticides à large spectre, d'autres ravageurs secondaires se sont développés. Nous avons donc diversifié notre gamme au fur et à mesure de leur apparition. »*

Des bourdons pour la pollinisation

Dans les années 1990, la punaise verte *Macrolophus pygmaeus* est identifiée par des maraîchers de Provence et l'Inrae comme une prédatrice de nombreux ravageurs de la tomate. Le GIE La Croix développe alors l'élevage de cet auxiliaire polyvalent devenu aujourd'hui le pivot de la lutte biologique intégrée en tomate, aux côtés d'*Encarsia formosa*. Ces insectes sont élevés par Savéol Nature sur des plantes-suppôts poussant dans des serres.

Savéol multiplie aussi des bourdons depuis une trentaine d'années, afin de réaliser la pollinisation des tomates et des fraisiers. Eux sont élevés dans l'obscurité de caissons climatiques, dans



une atmosphère proche de leurs conditions de vie naturelles. « Avec ces trois espèces d'insectes, nous réalisons une grande partie du travail dans les serres, assure Roselyne Souriau. Et pour certaines problématiques particulières, nous achetons également des insectes auxiliaires, car ce n'est pas toujours rentable de les produire nous-mêmes. »

Inventaires faunistiques dans et autour des serres

En développant leur savoir-faire dans la protection biologique intégrée et la multiplication des insectes utiles, les maraîchers de Savéol pilotent aujourd'hui 80 % de leurs serres de tomates sans produit phytosanitaire de synthèse.

UNE FERME AUX INSECTES POUR PRÉSENTER LES INSECTES AUXILIAIRES ET POLLINISATEURS AU GRAND PUBLIC

En 2016, Savéol Nature a ouvert au public un parcours pédagogique baptisé « La Ferme aux insectes » sur son site de production d'insectes. L'objectif de la coopérative est de communiquer auprès de ses clients, de ses partenaires institutionnels et du grand public (scolaires, associations, etc.), en mettant en avant les pratiques vertueuses développées dans les serres.

La Ferme aux insectes est accessible d'avril à septembre pour des visites guidées de 45 minutes. Elle accueille jusqu'à 8000 visiteurs par an.

C'est plus compliqué pour les fraises soumises au risque d'attaques de pucerons. « Pour remplacer les traitements, nous recherchons depuis plusieurs années des parasitoïdes ou des prédateurs adaptés, en collaboration avec l'Association nationale des organisations de producteurs de fraises, déclare Roselyne Souriau. Nous testons aussi des plantes de service susceptibles de les héberger. Nous avons essayé d'élever plusieurs espèces de coccinelles mais elles ne se maintiennent pas dans la culture. Contre les thrips, nous disposons d'une stratégie de lutte relativement consolidée à base d'acariens prédateurs et de punaises que nous achetons à des fournisseurs extérieurs pour le moment. »

Parmi toutes les pistes d'amélioration étudiées, la biodiversité est devenue un axe majeur de travail. Depuis quatre ans, la responsable de Savéol Nature recrute des étudiants chaque année dans le but de réaliser des inventaires faunistiques dans et autour des serres. « Par exemple, nous semons à titre expérimental des mélanges fleuris avec des espèces diversifiées à l'extérieur des serres, explique Roselyne Souriau. Et nous identifions les populations d'insectes présentes sur ces plantes ainsi qu'à l'intérieur des serres, pour voir s'il existe une relation entre elles. » ■

résultats

- **20 000** colonies de bourdons, **10** millions de punaises et **100** millions de guêpes vendues par an.



[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Chapitre 2

Mener des actions locales pour apprendre à connaître et préserver la biodiversité

Au-delà de la prise de conscience, se pose pour les agriculteurs la question « comment agir efficacement ? ». Les interactions entre production agricole et biodiversité sont complexes et mieux les connaître constitue souvent une action en soi. Les expériences des coopératives nous montrent que les actions agricoles en faveur de la biodiversité sont progressives, demandent du temps, et nécessitent de mobiliser des compétences spécifiques et des partenaires locaux.

Témoignage



La Tricherie
Beaumont-Saint-Cyr,
Vienne

www.cooptricherie.fr

■ Activités

Collecte et commercialisation de céréales

■ **265** adhérents

■ **120 000 t** de céréales

■ **26** collaborateurs

■ **32 M€** de chiffre d'affaires

Ophélie Deschamps

Responsable qualité

Marjolène Duval

Responsable environnement

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Les comptages de biodiversité pour Agri Confiance® confortent nos actions déjà engagées

Dans l'objectif de mieux valoriser les productions de ses adhérents, la coopérative La Tricherie a depuis longtemps multiplié les démarches qualité et filières (Filière CRC – culture raisonnée contrôlée, Charte Harmony – blé français, Agri Confiance®, HVE), ainsi que les initiatives de responsabilité sociétale des entreprises (diagnostic 3D Coopération agricole, label Afnor Engagé RSE). «*Au niveau local, nous travaillons également avec plusieurs organisations environnementales telles que la Ligue de protection des oiseaux et la Maison de l'abeille et de la Nature, explique Ophélie Deschamps. Nous nous efforçons de prendre de l'avance vis-à-vis des attentes sociétales.*» Depuis une dizaine d'années, La Tricherie demande, par exemple, aux agriculteurs produisant du blé sous contrat de filière, de mettre en place l'équivalent de 1 à 2 % de la surface de l'exploitation en jachère apicole pluri-annuelle. Une relation régulière est instaurée avec les apiculteurs posant leurs ruches dans ces jachères, ou à proximité des cultures polliniques comme le tournesol, le colza ou le sarrasin : une cartographie des parcelles est fournie par la coopérative.

Recenser la biodiversité sur cinq parcelles

Quand l'association Agri Confiance® enrichit en 2020 ses normes de qualité et de traçabilité avec un référentiel complémentaire tourné vers le respect de l'environnement, elle propose à ses coopératives adhérentes la réalisation de comptages de biodiversité dans des parcelles agricoles. La Tricherie se porte alors volontaire pour participer à ces travaux, aux côtés de 4 autres coopératives (Coop de Mansle, Eureden, Scara et Valfrance).

Chacune choisit 5 parcelles chez 2 producteurs pour un suivi sur 3 ans. Chaque année, un stagiaire est formé par Noé (association de sauvegarde de la biodiversité partenaire de l'action) au



recensement de la biodiversité sur ces parcelles à l'aide de différents outils: test bêche pour les vers de terre, cuvette jaune pour les insectes ravageurs et auxiliaires, opercules pour la nidification des abeilles sauvages, test du slip et du Levabag pour la vie du sol, etc.

«Ces comptages montrent un effet très net des infrastructures agroécologiques comme les haies ou les bandes fleuries sur la présence de biodiversité», témoigne Marjolène Duval, recrutée par La Tricherie pour le nouveau poste de responsable environnement, après une année de stage chez Noé.

L'opportunité des zones non traitées

14 INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ AGRICOLE DÉFINIS AVEC L'ASSOCIATION NOÉ

L'association de sauvegarde de la biodiversité Noé a lancé en 2017, avec la société CDC Biodiversité, le club AGATA (Agroalimentaire et transition agroécologique) ouvert aux acteurs de la chaîne alimentaire, et dont fait partie notamment Agri Confiance®. Le but est de mieux caractériser les liens entre pratiques agricoles et biodiversité, et d'intégrer la préservation de la nature dans le pilotage des filières. Quatorze indicateurs de biodiversité agricole ont été définis pour permettre de réaliser diagnostics et suivis. En s'appuyant sur les acteurs de l'agroalimentaire, notamment les coopératives agricoles, le programme Fermes de Noé a pour ambition d'accélérer la transition agroécologique en redonnant sa place à la biodiversité et aux services écosystémiques qu'elle fournit.

Les résultats des comptages confortent La Tricherie dans ses actions de sensibilisation et de préservation de la biodiversité déjà engagées depuis plusieurs années. Dans le cadre des diverses certifications, Marjolène Duval rend visite chaque année à 30 % des producteurs. «Cet échange est l'occasion d'aborder cette question et de faire le point sur les infrastructures agroécologiques en place ou à venir, indique-t-elle. Je commence par exemple à évoquer avec eux la mise en place de perchoirs et nichoirs pour les oiseaux.»

«Notre volonté est d'avancer avec l'ensemble des adhérents et de travailler sur le long terme, complète Ophélie Deschamps. Certains agriculteurs font de l'obligation des zones non traitées une opportunité pour installer des jachères apicoles. Un groupe travaille sur l'agriculture de conservation des sols suscitant de plus en plus d'intérêt. Nous encourageons également la plantation de haies pour laquelle nous sollicitons les organisations environnementales locales à venir nous donner un coup de main.» ■

résultats

- Surface en jachère apicole équivalente à **1 à 2 %** de la surface de chaque exploitation produisant du blé en contrat de filière.
- Près de **5 km** de haies implantées depuis 2013.
- **2** nichoirs et **2** ruches installés sur les silos.

Témoignage



**Les vignerons de
Tavel et Lirac**
Tavel, Gard

www.cave-tavel-lirac.fr

■ Activités

Production et commercialisation de vins des
Côtes-du-Rhône dont les AOC Tavel et Lirac

- **90** vignerons
- **850** hectares
- **30 000** hectolitres dont 15 000 en AOC Tavel
- **3 millions** de bouteilles
- **22** collaborateurs
- **10 M€** de chiffre d'affaires

Vanessa Riou

Responsable QSE (qualité, sécurité,
environnement) et vignoble

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Faire vivre concrètement la biodiversité à l'aide d'un groupe pilote de vignerons

Le thème de la biodiversité émerge en tant qu'axe de travail pour Les Vignerons de Tavel et Lirac à partir de 2015 avec l'adoption du label «Vignerons engagés en développement durable». Afin de développer les connaissances et de s'approprier le sujet, une stagiaire est recrutée pour six mois en 2019 dans l'objectif de réaliser un état des lieux de l'existant à la cave (bibliographie, inventaire). Un questionnaire est également envoyé à l'ensemble des adhérents pour mieux connaître leur perception du sujet et leurs pratiques. Puis une conférence-débat est organisée avec l'association «Pour une agriculture du vivant» afin d'échanger et de recueillir des retours d'expériences. *« Nous souhaitons consulter et impliquer les vignerons, principaux acteurs des paysages viticoles, pour être dans le concret »,* souligne Vanessa Riou.

Neuf vignerons formés pendant trois jours

À l'occasion de la signature d'une charte biodiversité impliquant le syndicat des vignerons des Côtes-du-Rhône, la coopérative sollicite le Centre ornithologique du Gard (COGard) puis la chambre d'agriculture du Gard dans le but de mettre en place un projet pilote, visant à entraîner ensuite une sensibilisation de l'ensemble des vignerons. Celui-ci se concrétise en 2021 avec l'obtention de financements Vivea pour former un groupe de neuf vignerons volontaires. L'objectif est qu'ils apprennent à identifier les habitats d'accueil de la biodiversité présente sur leur exploitation et à mettre en place des pratiques visant à les favoriser. Le contenu des trois jours de formation comprend la présentation des auxiliaires et de leurs habitats, leur impact sur les ravageurs et donc l'intérêt de les favoriser. Elle aborde aussi les éléments supports de biodiversité comme les haies ou les arbres sénescents. Chaque vigneron apprend à utiliser un outil d'autodiagnostic sur la base d'observations; cet apprentissage vise à faire évoluer son



angle de vue vers davantage de cohérence avec les enjeux de la biodiversité et du changement climatique. Enfin, une demi-journée individualisée avec un formateur permet une évaluation sur chaque exploitation.

En s'appuyant sur ce groupe pilote, la cave réfléchit à plusieurs actions: plantation d'arbres et de haies, semis de couverts végétaux en inter-rangs dans des parcelles modèles, pose de nichoirs et d'hôtels à insectes fabriqués avec des scolaires, etc. *«Nous voulons susciter la prise de conscience et faire vivre la thématique de manière concrète, indique Vanessa Riou. À l'aide de la re-végétalisation, notamment, il est important que les vignerons voient les espèces*

dans leur environnement et leur travail quotidien, qu'ils s'y intéressent et puissent se dire que leur impact est positif. Cela contribue à leur bien-être.»

Des sentiers pédagogiques pour vignerons, scolaires et touristes

En parallèle, la cave souhaite aussi créer du lien avec le territoire en expliquant son impact et ses actions. Elle a eu l'idée de mettre en place deux sentiers de promenade de 4,5 et 2,5 km au départ de la cave, balisés avec l'aide de la Fédération française de randonnée du Gard. Avec le soutien financier de la région, des panneaux d'information à propos des cépages, des terroirs et de la biodiversité (la chauve-souris rhinolophe, l'oiseau rolier d'Europe) ont été créés en 2022. *«Ces sentiers pédagogiques s'inscrivent dans une démarche de communication et d'œnotourisme et serviront également de support à de futures actions avec les vignerons, ainsi qu'avec des scolaires et étudiants»,* explique Vanessa Riou. ■

LA BIODIVERSITÉ DANS LE CAHIER DES CHARGES « VIGNERONS ENGAGÉS »

Créée en 2010, «Vignerons engagés en développement durable» est une démarche de Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE) regroupant 6000 vignerons et salariés et 31800 ha de vignes. Son cahier des charges comprend 4 piliers et 12 engagements. Pour protéger la biodiversité, les caves et domaines labellisés réalisent des diagnostics; initient des actions comme l'installation de ruches, hôtels à insectes ou nichoirs; adoptent des pratiques culturelles telles que les couverts végétaux, bandes fleuries, plantation d'arbres; raisonnent les intrants. *«Ce label est un moyen de partager l'expérience entre adhérents et d'échanger les bonnes pratiques, estime Vanessa Riou. Sachant que notre objectif est d'aller au-delà des exigences de ce cahier des charges.»*

résultats

- Groupe pilote de **9** vignerons volontaires formés à identifier et favoriser la biodiversité.
- **80 %** des vignerons ont réduit l'usage des herbicides au profit du travail du sol.

Témoignage



Rhonea
Beaumes-de-Venise,
Vaucluse

www.rhonea.fr

■ Activités

Production et commercialisation de vins
d'appellations de la vallée du Rhône

- **368** exploitations
- **2 800** hectares
- **130** collaborateurs
- **47 M€** de chiffre d'affaires

Raphaël Gonzales

Responsable vignoble

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Un GIEE pour apprendre à préserver les ressources en eau, les sols et la biodiversité

Depuis 2015, l'union coopérative Rhonea s'est structurée à partir des caves de Beaumes-de-Venise et Vacqueyras, rejointes en 2019 par Le Cercle des vignerons du Rhône (caves de Rasteau, Sablet et Visan). « Dans la foulée, il a fallu harmoniser les démarches de développement durable et se fixer des enjeux prioritaires, indique Raphaël Gonzales. Ces enjeux sont la qualité et la disponibilité de l'eau, ainsi que la préservation des sols sujets à l'érosion et la biodiversité. » Dans l'objectif d'évoluer vers des pratiques plus respectueuses des ressources naturelles, Rhonea a créé en 2020 le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Equ'eau sur la base d'un collectif de quinze exploitations, accompagnées par des partenaires (chambre d'agriculture, Cirame, La Coopération Agricole, Observatoire agricole de la biodiversité, etc.).

Des équipements ont été acquis dans le but d'améliorer la gestion quantitative de l'eau par le pilotage de l'irrigation (40 % des exploitations concernées): stations météo, sondes capacitatives pour mesurer l'état hydrique des sols, systèmes de goutte-à-goutte. Pour la gestion qualitative, l'objectif principal est de limiter le recours aux intrants chimiques en amont (produits phytosanitaires, fertilisants) et leurs rejets dans l'environnement en aval. Sachant que ces actions impactent aussi la vie des sols et la biodiversité.

Des couverts végétaux dans les vignes

Le GIEE permet aux viticulteurs d'expérimenter et de se former, en particulier aux techniques d'évitement des produits phytosanitaires: emploi d'outils d'aide à la décision pour traiter à bon escient, développement de la confusion sexuelle, désherbage mécanique, adoption de cépages résistants aux maladies. « Contre le ver de la grappe, nous surveillons la pression à l'aide de

PRODUIRE 100 % DES MARQUES EN BIO EN 2030

Au sein du GIEE situé sur les AOC Vacqueyras et Beaumes-de-Venise, trois exploitations sont en viticulture biologique dont deux en biodynamie. Sur les 2800 ha que représente Rhonea, 400 ha sont cultivés en bio soit près de 15 % des surfaces. À l'horizon 2030, l'objectif est de produire 100 % des marques propres en bio, soit 50 % des volumes actuels de l'union produits sur les 1400 ha des caves de Vacqueyras et Beaumes-de-Venise. Avec l'élargissement de l'union au Cercle des vignerons du Rhône, cette proportion pourrait atteindre 75 % d'ici à dix ans. «La transition vers une viticulture durable est une nécessité: nous voulons en faire une opportunité plutôt qu'une contrainte», affirme le directeur vigne et vin Thierry Sansot.

piégeages et comptages, et nous essayons de mutualiser des surfaces pour déployer efficacement la technique de confusion sexuelle basée sur la diffusion de phéromones dans les vignes, explique le responsable du vignoble. Par exemple, la pression étant faible en 2021, le traitement ne fut pas nécessaire.»

La réduction des traitements herbicides repose quant à elle sur le désherbage mécanique et l'enherbement des vignes.



Des couverts végétaux sont testés pour lutter contre l'érosion des sols et le lessivage des contaminants vers les eaux. «Ces couverts apportent une diversité de plantes dans la parcelle et attirent les insectes, observe Raphaël Gonzales. Cela présente un intérêt pour la biodiversité, à condition que ces insectes ne soient pas des ravageurs!»

En dehors des vignes, l'attention est portée aussi au nettoyage des pulvérisateurs: une aire de lavage collective est en projet afin de collecter et traiter les eaux polluées, ainsi qu'un système individuel de récupération dans des bacs pour les exploitations plus éloignées.

Suivi de l'Observatoire agricole de la biodiversité

Afin de pouvoir évaluer l'impact de l'évolution des pratiques sur la biodiversité, un groupe de six vignerons a été formé aux protocoles de suivi de l'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB) dans lequel est engagé le syndicat des Côtes-du-Rhône: comptages des vers de terre, abeilles, papillons, mollusques et carabes, enregistrement des chauves-souris (utiles contre le ver de la grappe). «Ces observations permettent de faire l'état des lieux; elles sont partagées avec le groupe afin d'élargir la sensibilisation, d'échanger sur les pratiques et de créer une dynamique, souligne Raphaël Gonzales. Car les résultats des travaux du GIEE sont destinés à être largement diffusés au sein de la coopérative.» ■

résultats

- **27** exploitations dans le GIEE en 2021 dont **6** dans l'OAB.
- **10** stations météo, **5** sondes capacitatives.
- **8** hectares de couverts végétaux, **1,3** hectare d'un cépage résistant aux maladies.

Témoignage



La Fruitière des Lacs
Labergement-Sainte-Marie, Doubs

www.lafruitieredeslacs-comte-morbier.com

■ Activités

Transformation de lait en fromages AOC
Comté et Morbier principalement

- **19** exploitations
- **7 millions** de litres de lait
- **10** collaborateurs
- **6,9 M€** de chiffre d'affaires

Antoine Vernerey

Président

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Améliorer nos pratiques pour réduire notre impact sur la qualité des eaux du lac de Remoray

Les 19 fermes laitières de la Fruitière des Lacs dans le Doubs sont pour la plupart situées dans le périmètre du Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura. Certaines sont localisées à proximité du lac de Remoray et possèdent des terres dans la Réserve naturelle nationale de 430 hectares constituée par ce lac et son bassin-versant immédiat. La dégradation de la qualité des eaux du lac a été mise en évidence par plusieurs études. *« Comme d'autres lacs du Jura, Remoray souffre d'une pollution organique accrue, en partie issue de l'agriculture, constate Antoine Vernerey. Ce phénomène d'eutrophisation entraîne un manque d'oxygène pénalisant le milieu et la faune aquatique. »*

Interpellés par cette situation, les producteurs de la fruitière décident de prendre le dossier en mains dans l'objectif de comprendre la problématique et d'agir pour améliorer la situation. Appuyée par le PNR du Haut-Jura, la coopérative crée un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) en 2019. *« Bien que tous les producteurs ne soient pas situés sur le bassin-versant, nous avons proposé d'impliquer l'ensemble des adhérents dans cette action »,* souligne Antoine Vernerey.

Ouvrir les yeux sur nos exploitations

Grâce aux financements du GIEE et avec l'aide de la chambre d'agriculture, les éleveurs ont organisé des formations sur le fonctionnement des sols, la fertilisation et le cycle du phosphore, la qualité des effluents, les pratiques d'épandage, etc. *« Nous cultivons 100 % de prairies naturelles composées de nombreuses espèces et principalement fertilisées avec les effluents de nos élevages, explique le président. Certaines reçoivent un peu d'engrais chimique, en particulier de l'azote. Nous avons essayé d'identifier quelles parcelles étaient à risque en fonction de leur*



UN CAS D'ÉCOLE À REPRODUIRE SUR LE TERRITOIRE DU PNR

« Les éleveurs ont décidé de réagir en travaillant ensemble via un GIEE pour comprendre leur part de responsabilité et trouver des solutions au problème de la qualité des eaux du lac de Remoray, indique Manuel Lembke, chef du service milieux naturels, agriculture et forêt au PNR du Haut-Jura. Leur objectif est de trouver des pratiques plus vertueuses pour l'environnement et économiquement viables. Par exemple, certains apports d'engrais peuvent être excédentaires et générer une perte financière. Les actions mises en place ont été enrichissantes et bénéfiques, des évolutions sont enclenchées. Il reste des marges de manœuvre, cela demande du temps. Cet exemple montre que les agriculteurs peuvent se saisir des questions environnementales. Nous souhaitons continuer leur suivi et en faire un cas d'école à reproduire sur le territoire. »

situation, de leur inclinaison et de leur type de sol, profond ou superficiel. »

À l'aide d'un outil créé par la chambre d'agriculture, des diagnostics sont réalisés sur les pratiques d'épandage des exploitations, ainsi que des analyses d'effluents et d'herbe. Des étudiants de l'université de Franche-Comté effectuent par ailleurs des prélèvements sur 17 parcelles en sols profonds ou légers, afin d'étudier leurs caractéristiques physiques et l'impact sur les transferts de molécules. « L'objectif est d'ouvrir les yeux sur nos exploitations, d'identifier les marges de progrès et d'inciter aux changements de pratiques pour réduire notre impact sur le lac, déclare Antoine Vernerey. Améliorer nos pratiques est possible dès lors que l'on se met autour d'une table pour s'informer et se former. Par exemple, l'agronome Claude Bourguignon m'a



indiqué que mon fumier manquait de carbone. J'ai donc ajouté des refus de pâturage fauchés dans les marais. »

Un sujet délicat

Le président de la Fruitière des Lacs reconnaît que la remise en question des pratiques agricoles pour réduire les impacts environnementaux est un sujet délicat. « Il faut le prendre avec des pincettes car nous n'avons pas tous les mêmes sensibilités au sein du groupe. De plus, on se demande si nous avons vraiment la capacité de réduire suffisamment le taux de matière organique dans les eaux du lac ? Mais malgré tout, le sujet est sur la table et nous avançons. Nous avons reçu des financements pour trois ans et nous en cherchons de nouveaux pour poursuivre nos travaux jusqu'en 2024. » ■

résultats

- **457** parcelles soit **2287** hectares de prairies naturelles diagnostiquées.
- Analyse des sols sur **17** parcelles à l'aide de **16** prélèvements par hectare.

Témoignage



**Les Vignerons du
Mont Sainte-Victoire**
Puyloubier,
Bouches-du-Rhône

www.vigneronsstevictoire.fr

■ Activités

Production et commercialisation de
vins d'appellation Côtes de Provence
Sainte-Victoire

- **80** exploitations
- **610** hectares
- **5 millions** de bouteilles
- **9** collaborateurs
- **9 M€** de chiffre d'affaires

Adelaïde Muller

Responsable vignoble et qualité

Thibaud Jourdan

Président

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Sensibilisation et accompagnement renforcés dans le cadre du Grand Site Concors Sainte-Victoire

Le Mont Sainte-Victoire est labellisé «Grand Site de France» depuis 2004, et c'est en 2019 que le périmètre est étendu à l'intégralité du site classé de Concors. Ce label attribué par l'État à 21 sites français, reconnaît la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur répondant aux principes du développement durable. Sur près de 50 000 ha, le Grand Site Concors Sainte-Victoire regroupe 17 communes avec du patrimoine bâti et une mosaïque de milieux (forêts, garrigues, habitats rocheux, pelouses, espaces agricoles) riches en biodiversité. *«La commune de Puyloubier fait partie du périmètre du Grand Site et les vignerons sont les premiers acteurs de ce territoire, indique Adelaïde Muller. Nous travaillons donc en partenariat.»*

En matière de biodiversité, le premier projet commun a consisté à réaliser un état des lieux de la faune et la flore locales sur la commune: 440 espèces végétales et 210 espèces animales ont été recensées, dont près de 140 protégées. Impliquée dans le label «Vignerons engagés en développement durable» puis, à partir



de 2019, dans la démarche Haute valeur environnementale (HVE), la cave des Vignerons du Mont Sainte-Victoire a aussi répertorié chez ses adhérents l'ensemble des infrastructures favorables à la biodiversité : haies, bosquets, arbres isolés, murets, mares, etc.

Retour de la biodiversité dans les parcelles enherbées

En matière de produits phytosanitaires, une dizaine de vignerons en agriculture biologique ou raisonnée ont créé en 2012 un groupe Dephy-Ecophyto afin d'en réduire l'usage. Le climat favorable permet en général de se passer d'insecticide (excepté le traitement obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée) et de fongicide. Concernant les herbicides, des essais sont menés depuis plusieurs années pour les remplacer par du travail du sol.

« De plus en plus de vignerons utilisent également l'enherbement des inter-rangs avec des engrais verts, ajoute Thibaud Jourdan. C'est un moyen de se passer des herbicides, mais aussi de réduire l'apport d'engrais chimique, d'améliorer la vie des sols, de retenir l'eau et de stocker du carbone. Avec les engrais verts, la production est plus régulière d'une année sur l'autre et la biodiversité revient progressivement dans les parcelles enherbées. »

Répertoire la biodiversité utile

Thibaud Jourdan fait partie d'un groupe de vignerons volontaires, formés et accompagnés par la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB). Ils appliquent des protocoles d'observation précis dans l'objectif de répertorier la biodiversité utile (abeilles, papillons, vers de terre, invertébrés, chauves-souris) et faire remonter ces comptages dans une base de données nationale.

D'autres initiatives sont menées avec le Grand Site, notamment le suivi des populations de chauves-souris en partenariat avec le groupe Chiroptères de Provence. « Elles

BIODIVITI.FR : UN OUTIL POUR SE FORMER ET POUR AGIR

La chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône anime le projet Biodiviti en partenariat avec des caves coopératives, l'AOP Côtes de Provence, des instituts de recherche (IMBE*, INRAe) et des collectivités. La principale action est la création d'un site d'informations et d'échanges sur les bénéfices de la biodiversité fonctionnelle en vignes, à destination des vignerons mais aussi des conseillers, chercheurs, étudiants. Il comprend une description des auxiliaires, ravageurs, maladies, pour apprendre à les reconnaître. Il indique les méthodes d'observation et les moyens de préserver les auxiliaires dans le but de réguler les ravageurs. Il détaille les aménagements et pratiques favorables à la biodiversité (biocontrôle, enherbement, bandes fleuries, haies, murets et pierriers, nichoirs et perchoirs, mares, etc.).

* Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale

sont présentes dans le vignoble ce qui explique peut-être l'absence d'attaque de vers de la grappe, suggère Adelaïde Muller. Pour soutenir cette présence, la cave a acheté une centaine de gîtes dont la moitié a été financée par la commune de Puyloubier.» Le Grand Site finance aussi des plants destinés à l'aménagement de haies, que les vignerons s'engagent à entretenir via une convention. ■

résultats

- 50 exploitations et 75 % du vignoble certifiés HVE.
- Plus de 400 hectares zéro herbicide.
- 100 gîtes à chauve-souris installés.

Témoignage



Groupe EMC2
Bras-sur-Meuse,
Meuse

www.emc2.coop

■ Activités

Agrofourniture, productions végétales
et animales, conseil

■ **3 139** agriculteurs

■ **809 000 t** de céréales

■ **693** collaborateurs

■ **559 M€** de chiffre d'affaires

Mathias Sexe

Directeur agronomie et développement

Lorraine Briard

Chef projet Apitech et coordination groupes
Agil EMC2

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Monter en compétences sur le sujet biodiversité en s'appuyant sur différents réseaux

Depuis une dizaine d'années, la coopérative EMC2 a pris plusieurs initiatives en lien avec la biodiversité. Cela a débuté par un partenariat avec le Réseau biodiversité pour les abeilles (RBA), dont le président et fondateur, Philippe Lecompte, est un apiculteur professionnel installé à proximité dans la montagne de Reims. Avec la participation de stagiaires et de l'université de Gembloux en Belgique, la coopérative a étudié le bol alimentaire des abeilles. Dans des ruches à proximité de bandes fleuries et de zones témoins, des relevés de pollens ont été effectués pour déterminer la proportion des fleurs butinées. *« Les abeilles butinent jusqu'à trois kilomètres autour de la ruche, constate Mathias Sexe. Quand une espèce leur plaît, elle peut représenter jusqu'à 90 % de leur alimentation ! Les risques de disette interviennent à l'automne et dans les zones de monoculture. »*

Avec l'appui du RBA, EMC2 incite donc les agriculteurs à implanter des jachères apicoles composées d'espèces à floraisons étalées (luzerne, phacélie, trèfle, mélilot), pour une durée de 3 à 5 ans. Une centaine d'adhérents ont déjà participé pour environ 240 ha implantés en 10 ans. Dans la moitié des cas, les semences sont financées par le RBA, grâce au parrainage de particuliers ou d'entreprises (dons, vente de sachets de graines).

Enrichir les connaissances

En 2020, EMC2 s'est également lancée dans le projet « ApiTech by Fermes Leader » piloté par InVivo et regroupant cinq coopératives. Le réseau Fermes Leader vise à accompagner le déploiement de solutions digitales chez des agriculteurs : 60 adhérents d'EMC2 en font partie. Dans ce cadre, ApiTech déploie des ruches équipées de balances connectées pour suivre l'activité des abeilles, dans le but de faire émerger de bonnes pratiques et d'établir le dialogue

15 RUCHES CONNECTÉES DANS 5 COOPÉRATIVES AVEC LE PROJET APITECH BY FERMES LEADER

Le projet «ApiTech by Fermes Leader» regroupe un réseau de quinze ruches équipées de balances connectées sur le territoire français via les coopératives EMC2, 110 Bourgogne, CAC 68, Océalia et UAPL. Ces ruches sont gérées par des apiculteurs professionnels partenaires. Les informations collectées sont le poids de la ruche au cours du temps, sa température interne, et les données météo. Le poids de la ruche varie selon la présence des abeilles et donc l'activité de butinage, et selon l'évolution de la production ou de la consommation de miel. Il renseigne donc sur les ressources floristiques disponibles ou insuffisantes dans l'environnement des ruches. Les données remontées sont un levier de dialogue entre agriculteurs et apiculteurs, dans le but d'améliorer les pratiques agricoles.

avec les apiculteurs. «Nous avons acquis quatre balances dont les données sont consultables sur Internet par nos adhérents, indique Mathias Sexe. Ces données sont regroupées avec celles des autres coopératives afin d'être analysées. L'Itsap, institut technique de l'abeille, contribue à ces travaux qui permettent d'enrichir les connaissances, et de justifier



par exemple les horaires de traitement désormais réglementés. Pour la sensibilisation des agriculteurs, nous avons organisé en 2021 un atelier Apitech avec l'Itsap à l'occasion d'une journée technique sur les couverts végétaux.»

Comptages de vers de terre, coléoptères, oiseaux et flore

Troisième axe développé par EMC2: s'appuyer sur les fermes du réseau Dephy et les groupes 30 000 (appelés «Agil EMC2»), mis en place avec le programme Ecophyto. «Nous suivons trois parcelles appartenant au réseau national créé avec Ecophyto pour surveiller les effets non-intentionnels des pratiques phytosanitaires sur la biodiversité, explique Lorraine Briard. Avec l'encadrement de la chambre d'agriculture et de la Fredon, nous sommes formés à mettre en place des protocoles sur ces parcelles: comptages de vers de terre, coléoptères, oiseaux, flore. L'enjeu est de monter en compétences sur ce sujet et de montrer à nos adhérents qu'on s'y intéresse afin de les sensibiliser.» Les groupes 30 000 sont informés des résultats de ces suivis. Ils sont aussi invités à se former à la technique des couverts végétaux, et ont participé il y a quelques années à une rencontre avec un apiculteur professionnel. «Les échanges entre apiculteur et agriculteurs ont été très riches et nous prévoyons de les renouveler avec d'autres groupes», relate Lorraine Briard. ■

résultats

- 240 hectares de jachères apicoles sur dix ans.
- 4 ruchers connectés.

Témoignage



Unicoque
Cancon,
Lot-et-Garonne



www.unicoque.com

■ Activités

Production et commercialisation de noisettes et noix

- **350** producteurs
- **10 000 t** de noisettes
- **100** collaborateurs
- **34 M€** de chiffre d'affaires

Leyla Ramade

Responsable du service aux producteurs

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Planter des couverts végétaux dans les vergers pour relancer la biodiversité des sols

Les vergers de noisetiers sont naturellement riches en biodiversité : ils abritent une large faune allant du gibier aux insectes auxiliaires. Fédérant la quasi-totalité de la production française de noisettes, la coopérative Unicoque travaille depuis longtemps à la préservation des auxiliaires en faisant intervenir des entomologistes pour des formations et des essais, en partenariat notamment avec l'Association nationale des producteurs de noisettes (ANPN). Les auxiliaires présents contrôlent une partie des ravageurs, mais des traitements insecticides sont quand même nécessaires contre le balanin principalement, ainsi que les punaises. Engagée dans la certification environnementale des exploitations (HVE), Unicoque s'efforce de réduire au maximum l'usage des produits phytosanitaires. Du côté des herbicides, l'enherbement des vergers à hauteur d'au moins 60 % permet de limiter d'autant leur emploi.

La coopérative s'intéresse aussi à la biodiversité présente dans les sols. *« Il n'est pas possible de travailler le sol avant la récolte des noisettes, car il doit rester très plat pour le ramassage qui se fait au sol avec des machines spécifiques »,* indique Leyla Ramade. *Nous rencontrons donc des problèmes de compaction ou d'hydromorphie au niveau des sols, qui ne sont pas favorables à leur fertilité, ni à la bonne santé des arbres. »*

Un effet physique et biologique

Dans l'objectif de redynamiser la vie des sols et d'éviter le vieillissement prématuré des vergers, Unicoque teste différents leviers, en partenariat avec l'ANPN. Un projet est également en cours avec des étudiants de l'Institut Agro de Montpellier. *« Nous travaillons notamment sur la fertilisation organique et sur l'implantation de couverts végétaux »,* explique Leyla Ramade. *Les couverts agissent, d'une part, comme un levier physique en*



aérant le sol avec leurs racines; et, d'autre part, comme un levier biologique en produisant de la matière organique stimulant l'activité des micro-organismes.»

La coopérative a testé plusieurs espèces afin de pouvoir préconiser à ses producteurs des couverts à semer après récolte à l'automne, dotés de graines n'ayant pas besoin d'être enfouies dans le sol. Féverole, radis, moutarde, phacélie, avoine, orge, vesce se sont révélés adaptés pour un tel usage. *«En plus de nourrir la vie du sol, ces couverts sont également favorables par leur floraison à la biodiversité aérienne, observe Leyla Ramade. D'ailleurs, nous les détruisons de façon mécanique au printemps pour éviter d'attirer des parasites tels que les punaises.»*

L'ASSOCIATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE NOISETTES, PARTENAIRE AU QUOTIDIEN POUR DES VERGERS PLUS ÉCOLOS

Créée en 1971 et à l'origine de la coopérative Unicoque, l'ANPN est un acteur-clé dans la transition agroécologique de la filière noisettes. Son laboratoire doté d'entomologistes, d'ingénieurs et de techniciens, est engagé depuis de nombreuses années, en partenariat avec l'Inrae, dans la recherche de solutions de biocontrôle contre le balanin et les punaises notamment: auxiliaires tels que parasitoïdes, nématodes ou champignons; médiateurs chimiques tels que phéromones et kairomones. L'ANPN travaille aussi sur l'itinéraire cultural des vergers de noisetiers (gestion raisonnée des intrants à l'aide d'OAD, couverts végétaux) et sur la sélection de variétés résistantes aux bioagresseurs. Enfin, c'est le centre de formation des producteurs avec près de 30 sessions proposées par an.



De rares vergers bio

D'autres techniques sont à l'essai pour aller vers des sols plus vivants: le décompactage mécanique après la récolte des noisettes, ainsi que le broyage des bois de taille pour une restitution de matière organique au sol.

Plus globalement, Unicoque souhaite aller plus loin dans l'abandon des produits phytosanitaires car les producteurs sont demandeurs. Par exemple, des lâchers de microguêpes contre les punaises seront testés en 2023. *«Les vergers de noisettes bio sont rares en raison du balanin contre lequel il n'y a aucune solution de biocontrôle, reconnaît Leyla Ramade. La coopérative dispose d'un verger bio pilote de douze hectares en troisième année de conversion pour tester des solutions avec l'ANPN. Ainsi, dès qu'un moyen de biocontrôle sera trouvé contre le balanin, nous serons prêts à convertir progressivement les vergers à la production bio chez les producteurs qui le souhaitent.»* ■

résultats

- **300** hectares environ de vergers avec couverts végétaux.
- **50** hectares environ de vergers bio ou en conversion.

Témoignage



Oxyane

Localisation: Pusignan,
Rhône



www.groupe-oxyane.fr

■ Activités

Productions végétales et animales,
agrofourmiture, conseil, R&D

■ **7 000** agriculteurs

■ **732 000 t** de céréales

■ **1 930** collaborateurs

■ **630 M€** de chiffre d'affaires

Ugo Batel

Responsable pôle énergies renouvelables et
délégué général association PrioriTERRE

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Nous avons créé une association captant des fonds pour financer la transition agroécologique

«L'objectif de la transition agroécologique est de répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire à l'aide de systèmes agricoles plus durables et résilients. La biodiversité participe à la mise en place de tels écosystèmes, donc sa préservation n'est pas incompatible avec le devoir d'équilibre économique d'une coopérative vis-à-vis de ses adhérents.» Selon Ugo Batel, la difficulté de massifier le mouvement de transformation des modèles agricoles vient de la prise de risque technique et financière du changement de pratiques pour les agriculteurs.

C'est pourquoi la coopérative a fondé en 2021 l'association PrioriTERRE avec une gouvernance autonome. Sa première fonction est de capter des fonds auprès de partenaires, de la chaîne agroalimentaire notamment, pour des projets agroécologiques communs. Sa seconde fonction est d'être un outil de communication et de pédagogie auprès des agriculteurs afin de déployer les pratiques agricoles vertueuses.

«Une personne se consacre à la veille sur l'ensemble des financements possibles: auprès d'entreprises mécènes entrant dans la gouvernance de l'association, mais aussi d'institutions publiques, d'appels à projets, explique Ugo Batel. Avec ces fonds, nous aidons les agriculteurs adhérant à l'association à financer leur transition. Car nous sommes capables d'apporter des éléments chiffrés sur le coût de la transition.»

Un maillage de corridors écologiques

Le premier appel à projets auquel a répondu PrioriTERRE émanait d'une commune faisant face à un enjeu de transmission foncière pour une parcelle de 1,8 ha qu'elle possédait à l'entrée du bourg. «Nous avons proposé d'y développer de l'agroforesterie intra-parcellaire avec une production céréalière, explique Ugo Batel. Trois

alignements d'arbres ont donc été implantés en alternance avec deux bandes cultivées. La parcelle a été fermée avec des haies et une jachère fleurie. Ce projet était pour nous l'opportunité de faire un démonstrateur pour les agriculteurs.»

Mais le projet ne s'est pas arrêté là : le dialogue engagé avec la commune a permis d'identifier la volonté du maire de recréer du lien avec les agriculteurs en étudiant ensemble l'affectation de 20 ha de foncier libérés par une cession d'exploitation. Ces échanges ont permis la mise en place de 12 ha de jachères fleuries pérennes, le long des habitations notamment, dans le but de créer un maillage de corridors écologiques favorables à la biodiversité à l'échelle de la commune. Les agriculteurs sont indemnisés par la commune pour le coût des semences, augmenté d'une indemnité liée à la perte de surface exploitée.

« Les recettes, nous les connaissons »

PrioriTERRE travaille sur un autre projet soumis par un agriculteur adhérent souhaitant recréer de la biodiversité sur une parcelle de 20 ha, dans l'objectif de s'affranchir des insecticides. Toutefois, il veut éviter l'implantation de haies nécessitant entretien et valorisation du bois. « Une solution possible est la mise en place de bandes intra-parcellaires de



PROTÉGER LES POLLINISATEURS AVEC AGROMOUSQUETAIRES ET BEE FRIENDLY

Oxyane est engagée depuis 2021 dans un partenariat avec AgroMousquetaires et l'association Bee Friendly. Un programme d'accompagnement technique collectif d'un groupe pilote de producteurs de blé (en filière HVE et groupes 30 000) a été élaboré pour une durée de trois ans. L'objectif est d'amener chaque céréalier à comprendre l'impact de ses pratiques sur les insectes pollinisateurs, et d'aller vers des pratiques plus respectueuses (pas d'insecticide à la floraison, haies, bandes fleuries). Formations, réunions d'échange, visites de parcelles, expérimentations, suivi de ruchers, diagnostic des ressources mellifères des exploitations sont au programme. Des apiculteurs sont intégrés au projet afin de cibler les enjeux spécifiques au territoire et de créer une dynamique locale commune.

jachère fleurie pour une surface totale de 4 000 m², indique Ugo Batel. Nous avons trouvé un financeur pour cette action.»

Agroforesterie, haies, jachères fleuries : l'association PrioriTERRE veut valoriser les services rendus par la Nature à l'agriculture. Parmi ses priorités, elle souhaite également mettre l'accent sur les sols vivants dans l'objectif de limiter la dépendance aux intrants et de favoriser le stockage de carbone. « Les leviers pour cela sont la couverture des sols, la diversification de la rotation et la réduction de l'intensité du travail du sol, déclare Ugo Batel. Les recettes, nous les connaissons : il faut maintenant passer à l'acte. » ■

résultats

- **35** agriculteurs adhérents Prioriterre, objectif 500 en 2025.
- **80 ha** de prairies fleuries.
- **2 086** arbres ou arbustes plantés.
- **54** ruches installées.



Chapitre 3

Développer des projets de territoire et de filière qui respectent la biodiversité

Concilier la protection de la biodiversité et la compétitivité économique de la production agricole et agroalimentaire est une condition recherchée par les coopératives pour pérenniser les démarches vertueuses des associés coopérateurs. Le montage et la consolidation de démarches de filières dédiées totalement ou en partie au respect de la biodiversité font partie des solutions mises en œuvre par les coopératives.

Témoignage



Groupe SCAEL

Localisation: Chartres,
Eure-et-Loir

www.groupe-scael.com

■ Activités

Collecte et commercialisation de céréales,
agrofourniture et services

■ **1 800** adhérents

■ **800 000** tonnes de céréales

■ **450** collaborateurs

■ **1 500 M€** de chiffre d'affaires

Joël Lorgeoux

Directeur développement et innovations
agronomiques

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

La diversification dans le lavandin favorise durablement les pollinisateurs

La coopérative SCAEL a commencé à se pencher sur la problématique biodiversité en raison de difficultés récurrentes de pollinisation des cultures de colza très présentes sur son territoire. *«Nous avons réalisé, en partenariat avec Bayer et un adhérent apiculteur, un suivi à l'aide de ruches posées sur des balances connectées, indique Joël Lorgeoux. L'objectif était de mesurer l'activité de butinage des abeilles en lien avec l'évolution du poids des ruches. Ces travaux ont permis de sensibiliser les agriculteurs sur l'importance de traiter en fin de journée, notamment en période de floraison: cette pratique est désormais obligatoire. Ils ont montré aussi un effet assez net sur le rendement du colza jusqu'à 300 mètres autour des ruches.»*

La SCAEL a travaillé également sur la problématique des thrips, insectes ravageurs des cultures d'oignons. Avec l'aide d'une entomologue et de l'association Hommes et territoires, des suivis ont été réalisés pour voir si l'installation de bandes fleuries pouvait réguler les populations de thrips via l'action d'insectes auxiliaires. Une bonne corrélation a été observée entre certaines fleurs et auxiliaires comme les chrysopes ou les punaises, ainsi qu'un gradient de présence en fonction de la distance à la bande fleurie. *«Ces expériences nous ont menés à la conclusion que pour favoriser durablement l'entomofaune, il fallait quadriller le paysage de bandes fleuries pérennes, en trouvant le moyen de les entretenir», déclare Joël Lorgeoux.*

Nouvel outil de distillation

C'est ainsi que la SCAEL se lance en 2019 dans un projet de diversification de ses productions avec la culture du lavandin chez 70 agriculteurs. En partenariat avec la société Helpac (spécialiste de l'aromathérapie et la gemmothérapie), elle crée la filière et la marque

Sensoriel dont l'objectif est la production d'huiles essentielles à destination de la fabrication de produits d'entretien. « En trois ans, nous avons implanté 550 hectares de lavandin dans un rayon de 20 kilomètres autour d'un nouvel outil, la distillerie de La Conie, sur notre site d'Orgères-en-Beauce, explique Joël Lorgeoux. Les cultures ont été localisées sur des terres argilo-calcaires superficielles et caillouteuses. Le lavandin consomme peu d'eau, peu d'azote et aucun fongicide ni insecticide. » Les plantations, installées pour huit à dix ans, ont nécessité l'usage d'herbicide au démarrage mais les agriculteurs gèrent ensuite le désherbage à l'aide du binage et de la herse étrille. Certains d'entre eux sont susceptibles de se convertir à la production bio si un débouché se présente. La première récolte a eu lieu en 2022 sur 195 ha, par une entreprise locale de travaux agricoles ayant investi dans du matériel spécifique.

Continuité de l'alimentation mellifère

« Nous prévoyons de mettre en place un suivi des populations de pollinisateurs et d'auxiliaires, en lien avec notre politique de RSE, annonce Joël Lorgeoux. Toutefois, le plan d'action reste à écrire car les relevés d'entomofaune ne sont pas simples à réaliser. »



UNE CHARTE DE BONNE PRATIQUE ENTRE PRODUCTEURS DE LAVANDIN ET APICULTEURS

Le lavandin est une plante mellifère très attractive pour les abeilles et intéressante pour les producteurs de miel. C'est pourquoi la SCAEL s'est rapprochée de l'Association de développement de l'apiculture de la région Centre (Adapic) dans l'objectif de créer une charte de bonnes pratiques entre agriculteurs et apiculteurs. Elle détaille les attentes de chacun et les précautions à prendre. Les agriculteurs s'y engagent notamment à gérer avec attention les zones de stagnation d'eau pouvant être contaminées et intoxiquer les abeilles par abreuvement, et à informer et sensibiliser leur voisinage agricole.

La floraison du lavandin s'étalant de juin à septembre, la coopérative travaille aussi à la continuité de l'alimentation mellifère à l'automne via les couverts d'interculture. Avec l'appui de l'association Hommes et territoires, elle diversifie sa gamme vers des mélanges à impact faunistique et/ou mellifère; des mélanges composés de huit ou neuf plantes pour une floraison étalée. « Dans le cadre de nos journées Agri-campus, nous avons mis en place des ateliers pour sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt d'une floraison variée, souligne Joël Lorgeoux. Nous organisons aussi des visites de terrain orientées sur la maîtrise technique des couverts. » ■

résultats

- **550** hectares de diversification dans le lavandin, culture à fleurs favorable à l'entomofaune.
- Diversification de la gamme des couverts avec des mélanges de **8 à 9** fleurs.

Témoignage



Groupe Cavac
La-Roche-sur-Yon,
Vendée



www.coop-cavac.fr

■ Activités

Coopérative multi-activités (productions végétales et animales, alimentation du bétail, approvisionnement et services aux agriculteurs, agroalimentaire)

- **4 755** exploitations agricoles
- **10 000** agriculteurs et agricultrices
- **645 000 t** de grains collectés
- **1 643** salariés ETP
- **1 030 M€** de chiffre d'affaires

Nicolas Viacroze

Responsable démarches biodiversité

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Nous avons créé une filière miel avec 23 adhérents devenus apiculteurs

Avec plusieurs milliers d'hectares dédiés à la production de semences, la Cavac est particulièrement attentive à la présence des insectes pollinisateurs sur ses terres. Elle fait chaque année appel à des apiculteurs pour installer des milliers de ruches à proximité des champs de colza et tournesol pour semences. Toutefois, après la floraison de ces cultures, les abeilles peuvent manquer de nourriture à deux périodes: de mi-mai à début juillet, puis, de manière plus critique, en août et septembre.

Pour pallier ces creux en période de butinage, la coopérative incite ses adhérents à semer très tôt des couverts d'interculture comprenant des plantes mellifères, prenant le relais après la récolte des céréales. Ces couverts composés de trèfle, phacélie, cameline, sarrasin, vesce, etc., peuvent être semés immédiatement après les moissons, ou dès le mois de juin, à la volée dans les céréales encore en place. Dans les céréales bio, le semis de trèfle peut se faire dès le mois de mars ou en même temps que le semis de la céréale.

20 tonnes de miel en 2022

Désormais, 5000 ha de couverts sont mis en place chaque année, auxquels on peut ajouter 1000 ha de sursemis à la volée de trèfle blanc dans les prairies, pour une floraison estivale. Outre l'intérêt pour la biodiversité, ces couverts apportent des bénéfices agronomiques: protection des sols contre l'érosion, bonne structure des sols grâce aux racines, fertilité, engrais vert.

Certains agriculteurs ont souhaité aller plus loin en devenant apiculteurs. À leur demande, la Cavac a donc organisé des formations depuis 2020 ayant permis à 23 adhérents de se lancer. «Ce sont eux qui ont investi de façon groupée dans les ruches et les essaims, et nous avons proposé d'organiser la récolte du miel et de le commercialiser sous la marque commune "Nectar des



champs», en particulier dans notre réseau de distribution Gamm vert», indique Nicolas Viacroze.

Un apiculteur professionnel fournit la prestation d'extraction, de mise en fûts et de conditionnement. En 2021, 6 tonnes de miel ont ainsi été récoltées et 20 tonnes en 2022. Cette diversification apporte un revenu complémentaire aux exploitations, voire un moyen de motiver l'installation d'un jeune. «Cela donne une nouvelle image à la coopérative, le regard des gens sur les agriculteurs change, constate Nicolas Viacroze. Et des entreprises de l'agroalimentaire recherchant du miel local comme ingrédient se tournent vers nous.»

UN FONDS DE DOTATION POUR SOUTENIR LA BIODIVERSITÉ : OHÉ LA TERRE !

À l'initiative d'un groupe d'adhérents de Cavac, le fonds de dotation «Ohé la Terre!» a été créé en 2020 dans l'objectif de soutenir des actions en faveur de la biodiversité en Pays-de-la-Loire et dans le nord Nouvelle-Aquitaine. En mobilisant des entreprises mécènes, plusieurs centaines de milliers d'euros de dons ont été réunis et investis dans trois types d'actions mises en œuvre par des centaines d'agriculteurs volontaires: le semis de couverts mellifères, la plantation de haies et d'arbres dans les parcours de volailles, et le sursemis de trèfle dans les prairies. Outre son engagement en faveur de la biodiversité, Ohé la Terre! agit aussi pour le stockage de carbone dans les exploitations agricoles.



Des agriculteurs plus observateurs

Pour le responsable du dossier biodiversité, l'activité apicole pourrait devenir un support afin de sensibiliser davantage d'adhérents au sujet de la biodiversité. «Le fait de gérer des ruches fait évoluer la prise de conscience des agriculteurs: ils deviennent plus observateurs, sont plus attentifs à l'usage des produits phytosanitaires. Plusieurs ruches sont équipées de balances connectées permettant au service agronomique de la Cavac de suivre l'activité de butinage des abeilles, et d'informer l'ensemble des agriculteurs de la zone. Certains agri-apiculteurs replantent des haies, avec des arbres à fleurs, pour créer des emplacements abrités du vent pour leurs ruches. Nous allons aussi travailler davantage sur la mise en place de bandes fleuries dans des zones non cultivées, ainsi que des jachères apicoles fixes en lien avec la nouvelle Pac.» ■

résultats

- **5 000** hectares de couverts végétaux dont **1 500** en bio.
- **23** adhérents (dont **1** en bio) pratiquant l'apiculture avec **1 500** ruches.

Témoignage



GEOC
Livernon, Lot

www.geoc.fr

■ Activités

Production et commercialisation de viande ovine, principalement en Label Rouge Agneau du Quercy

■ **100** éleveurs

■ **35 000** animaux vendus par an

■ **4** collaborateurs

■ **4 M€** de chiffre d'affaires

Alain Bier

Responsable commercialisation et gestion

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

L'atout biodiversité du sainfoin modernise notre filière et renforce son attractivité

La question de l'autonomie alimentaire est une priorité pour l'équilibre économique des fermes d'élevage, et se renforce avec la fréquence des années sèches. Sur les terres calcaires et peu profondes des causses du Lot, le Groupement des éleveurs ovins caussenard (GEOC) a vu dans le sainfoin, plante endémique très adaptée au milieu, une solution aux multiples atouts. « Cette culture était répandue jusque dans les années soixante avant de tomber en désuétude, constate Alain Bier. Elle est résistante à la sécheresse, non gélive, riche en protéines et en tannins, et se démarque de la luzerne par l'absence de phénomène de météorisation. Dans les élevages ayant poursuivi son utilisation, on observe des achats de tourteaux de soja fortement réduits et un effet positif sur la santé des animaux. »

La coopérative a donc souhaité remettre le sainfoin sur le devant de la scène et s'est appuyée pour cela sur l'atout supplémentaire de cette plante mellifère en matière de biodiversité. Grâce à une floraison étalée sur plusieurs semaines, les champs de sainfoin attirent en effet une riche faune d'insectes pollinisateurs. « Nous avons là les ingrédients d'un projet agroécologique porté par un cercle vertueux autour d'une culture, des brebis et de la biodiversité, résume Alain Bier. Mais il fallait trouver un financement car le sainfoin n'étant pas travaillé par les semenciers, les variétés sont rares et les semences chères. Les quelques producteurs font leurs propres semences. »

Laisser fleurir 10 % de la surface en sainfoin

En 2019, GEOC propose le projet Apiz à la société à mission Epiterre, fraîchement créée par la FNSEA et l'association Imagin'Rural, dans l'objectif de trouver des mécènes soucieux de financer des services environnementaux. Elle répond aussi

à un appel à projets de l'Ademe sur l'écoconception de produits (ici la viande d'agneau). « Nous avons obtenu une aide de l'Ademe, puis en 2021, un financement via Epiterre de la part du groupe de luxe Kering, indique Alain Bier. Dans le cadre de leur Fonds régénératif pour la Nature visant à soutenir l'agriculture régénératrice, ils ont été séduits par notre projet et ont proposé de doubler la mise. » Kering met ainsi 500 000 euros sur la table pour financer l'implantation de 200 ha de sainfoin chez 60 éleveurs. Pour une aide de 1 450 euros/ha, les producteurs volontaires s'engagent dans un contrat avec Epiterre à laisser fleurir 10 % de leur surface en sainfoin pour les insectes, et à accueillir 2,5 ruches par hectare. Une première rencontre a permis aux éleveurs et apiculteurs de dialoguer, et mettre en adéquation leurs besoins pour bâtir des schémas croisés de production. « Nous mettons aussi en place des études sur l'analyse du fourrage, du lait, du parasitisme, ainsi que des relevés faunistiques dans les parcelles », précise Alain Bier.

Faire vivre le territoire préservé des causses du Lot

Avec son projet Apiz inspiré à la fois de la recherche d'autonomie, de la relocalisation de la production de protéines pour l'élevage, et de la protection des pollinisateurs, la coopérative GEOC ouvre également d'autres portes. « Cela donne une



RÉMUNÉRER LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AVEC EPITERRE

Epiterre a été créée en 2019 par le syndicat professionnel FNSEA et l'association Imagin'Rural. C'est une société à mission depuis décembre 2021. Elle propose de bâtir, en concertation avec les agriculteurs et les acteurs d'un territoire ciblé (entreprises, collectivités), des contrats de prestation de services environnementaux sur mesure. Parmi ces services, on trouve la protection des pollinisateurs et de la biodiversité en général, la protection de la ressource en eau, la préservation des sols, le stockage de carbone. Epiterre intervient sur : la réalisation des diagnostics environnementaux et territoriaux, la mobilisation des agriculteurs et acteurs locaux, l'élaboration des projets, la rédaction et la souscription des contrats, l'animation et la communication sur les actions.

image nouvelle et moderne de notre métier qui intéresse de jeunes éleveurs, estime Alain Bier. C'est donc un moyen de faire vivre le territoire préservé que sont les causses du Lot ainsi que la race Caussenarde. On peut imaginer à l'avenir de nouvelles filières de fabrication de granulés de sainfoin, ou de miel de sainfoin du Lot. La richesse de la plante en acides gras oméga 3 est aussi un atout pour la qualité de la viande. Et Kering est même susceptible de s'intéresser au cuir de nos animaux. On ne pensait pas que ce projet nous mènerait si loin et c'est passionnant. » ■

résultats

- **200** hectares de sainfoin chez **60** éleveurs d'ici 2024.
- **20** hectares non fauchés pour alimenter **500** ruches.

Témoignage



Cave de Turckheim
Turckheim, Haut-Rhin

www.cave-turckheim.com

■ Activités

Production et commercialisation de vins d'Alsace

■ 130 vigneron

■ 400 hectares

■ 90 collaborateurs (Union Alsace)

■ 40 M€ de chiffre d'affaires (Union Alsace)

Christophe Botté

Directeur

Jean-Baptiste Lafon

Référent technique vignes

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

100 % de la surface du vignoble est certifiée Haute valeur environnementale

Après s'être engagée dès les années 1990 dans la certification qualité (ISO 9001), puis qualité et environnement avec le label Agri Confiance®, la Cave de Turckheim a opté pour la démarche de certification environnementale des exploitations agricoles créée suite au Grenelle de l'Environnement en 2008, et identifiée par le label HVE (haute valeur environnementale) pour son niveau le plus exigeant. Sur les quatre piliers évalués dans le cadre de cette certification (produits phytosanitaires, fertilisation, irrigation, biodiversité), les efforts déjà réalisés par la cave ont obtenu une équivalence au niveau 2 de la démarche. *«L'accès à la certification de niveau 3 impliquait notamment de renforcer notre engagement sur le pilier biodiversité, explique Christophe Botté. Il y a trois ans, nous avons commencé par réaliser un inventaire détaillé de l'ensemble des éléments paysagers existant dans le vignoble et favorables à la biodiversité : haies, murets, arbres isolés, lisières de forêts, cours d'eau, mares, petits vergers, ruches, détaille Jean-Baptiste Lafon. Nous n'avions pas idée de la richesse que cela représentait, et cet inventaire est une incitation à préserver cet existant et à l'entretenir.»*

Achat groupé d'arbres

D'après Christophe Botté, les exigences de la certification environnementale pour le pilier biodiversité ont en effet été atteintes sans difficulté. *«Par la présence naturelle de coteaux, de cours d'eau et de forêts, il y a une diversité dans l'environnement paysager du vignoble qui se prête bien au maintien d'une biodiversité, déclare-t-il. De plus, avec la proximité de la ville de Colmar notamment, nous accueillons des promeneurs et du tourisme, et les vignerons sont sensibilisés depuis longtemps à entretenir des aménagements tels que les murets. Finalement, la labellisation HVE nous a permis de prendre conscience de ce patrimoine*

et de valoriser un travail traditionnellement réalisé par les vignerons.»

Au-delà de l'existant, des aménagements supplémentaires ont été réalisés notamment la plantation d'une centaine d'arbres achetés de façon groupée. Certains ont également fabriqué et installé des nichoirs pour les oiseaux.

S'intéresser à la biodiversité est indispensable

Plus généralement, la cave incite à une évolution des pratiques culturelles contribuant à la préservation de la biodiversité: réduction du désherbage chimique par le travail du sol et l'enherbement des vignes, implantation d'engrais verts, etc. *«Les 400 hectares du vignoble sont aujourd'hui enherbés au minimum un rang sur deux, et certains vignerons n'utilisent plus aucun désherbant»,* souligne Jean-Baptiste Lafon.

Avec l'aide des vignerons, la cave fait régulièrement le suivi et la mise à jour des aménagements propices à la biodiversité dans le vignoble en utilisant un logiciel de cartographie. *«La certification environnementale rend désormais indispensable de s'y intéresser tous les ans,* indique le référent



technique. *C'est un réel bénéfice car cela amène les producteurs à s'interroger et à prendre des initiatives. Par exemple, nous avons eu des demandes pour renouveler l'achat groupé d'arbres.»* ■

VALORISER LES VIGNERONS – APICULTEURS

Sept vignerons de la cave de Turckheim pratiquent une activité apicole à titre de loisir et sont de ce fait, particulièrement sensibilisés au raisonnement des traitements phytosanitaires. Ils veillent aussi à favoriser la présence de fleurs pour les abeilles sur leurs exploitations (enherbement, bandes ou jachères fleuries, arbres). En 2018, en s'appuyant sur l'expérience et les photos de ces apiculteurs, la Cave de Turckheim a réalisé une exposition dans son point de vente afin de les valoriser. En effet, dans le cadre de la démarche de certification environnementale menée par la coopérative, le fait d'avoir au moins trois ruches sur l'exploitation apporte des points.

résultats

13 850 m de lisière de forêts, **3 500 m** de haies, **1 160 m** de murets en pierres sèches, etc., dans l'inventaire.

Témoignage



**Bodin, groupe
Terrena**

Localisation: Sainte-
Hermine, Vendée

www.bodinbio.fr

■ Activités

Production et commercialisation de volailles de chair biologiques, au sein d'un groupe coopératif multi-productions

- **135** éleveurs bio
- **16 millions** de produits vendus par an
- **120** collaborateurs
- **80 M€** de chiffre d'affaires

Véronique Piton-Drégoire

Responsable amont

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Nos 135 éleveurs bio seront évalués chaque année sur le référentiel BEE FRIENDLY

La société Bodin, intégrée dans le groupe Terrena en 1997, est engagée dans la production biologique depuis 1979. «En tant que producteurs bio, nous sommes depuis toujours attentifs au respect du vivant et donc au sujet de la biodiversité», déclare Véronique Piton-Drégoire. Quand on se convertit à l'agriculture bio, on franchit une grande marche en matière de protection de la biodiversité. Ainsi, les 10 000 hectares de céréales cultivés en bio pour nourrir nos volailles ne reçoivent aucun intrant de synthèse. Par ailleurs, nous avons engagé depuis longtemps la plantation de haies sur les parcours et l'introduction de légumineuses. Notre problématique est de faire passer auprès du consommateur ces bénéfices sur la biodiversité, car celle-ci revêt des perceptions et des attentes très variées.»

Bodin recherche non seulement une démarche robuste impliquant un réel engagement en faveur de la biodiversité, mais aussi un symbole fort susceptible de parler aux consommateurs par l'intermédiaire des produits. Elle décide de s'appuyer sur la labellisation BEE FRIENDLY avec l'abeille pour ambassadrice. Créé en 2014 par des apiculteurs, ce label est basé sur la construction de référentiels techniques avec des communautés d'experts. Il vise à former et accompagner les agriculteurs vers des pratiques respectueuses des insectes pollinisateurs.

Co-construction du référentiel volailles plein air

BEE FRIENDLY dispose d'un référentiel en viticulture depuis 2014, en arboriculture depuis 2016, et en grandes cultures depuis 2021. L'intérêt porté par Bodin est une opportunité de co-construire le référentiel volailles plein air, désormais validé depuis janvier 2022. «Nous avons défini ensemble les bonnes pratiques à mettre en œuvre spécifiquement dans l'élevage de volailles en plein-air, sachant que l'ensemble des référentiels BEE FRIENDLY



s'appuie sur trois grands enjeux transversaux, explique Véronique Piton-Drégoire. Le premier est la préservation et le développement de multiples éléments de biodiversité sur l'exploitation, tels que les prairies, arbres, cours d'eau, murets, etc., afin de maximiser les ressources alimentaires pour les abeilles. Le deuxième est la mise en place d'échanges avec les apiculteurs locaux. Et le troisième est la non-utilisation de traitement antibiotique, et de certaines molécules autorisées en bio pour les vides sanitaires par exemple, notamment les insecticides à base de pyréthres.»

Un logo BEE FRIENDLY à destination du consommateur

L'esprit de la démarche BEE FRIENDLY est de progresser par étapes. Ainsi, l'audit initial de Bodin a été validé à l'automne, mais la société prévoit le renforcement des plantations sur les parcours, et plus globalement des sources d'alimentation pour les pollinisateurs sur les exploitations. «Chaque année, 100 % de nos éleveurs seront audités en interne, et une partie sera tirée au sort pour un audit externe par un

L'AGROALIMENTAIRE BIO VEUT ALLER PLUS LOIN SUR LA BIODIVERSITÉ

Depuis 2011, Bodin est également labellisée « Bioentreprise durable » ou BioED, référentiel RSE du Syndicat national des entreprises agroalimentaires bio (Synabio). Estimant que les filières bio doivent continuer à progresser dans leurs pratiques, le Synabio a mené un travail collectif visant à intégrer la biodiversité dans les cahiers des charges, à l'aide d'une vingtaine d'objectifs à l'horizon 2030. Pour l'amont agricole, il s'agit notamment de réduire la taille moyenne des parcelles à 4 ha, augmenter à six le nombre de cultures dépassant 10 % de l'assolement, passer à 30 % de prairies permanentes dans la surface fourragère, à 100 % de couverts en hiver, et à 10 % de surface en infrastructures agroécologiques. Des objectifs sont définis aussi pour les entreprises, par exemple former ses salariés aux enjeux de la biodiversité, ou augmenter son soutien à des projets en lien avec la biodiversité.

organisme tiers, ce qui est important pour notre crédibilité, précise Véronique Piton-Drégoire. À partir de 2023, nous pourrons commencer à apposer le logo BEE FRIENDLY sur nos produits pour informer le consommateur. Des opérations de communication autour de la démarche seront également programmées pour sensibiliser aux enjeux de la préservation des pollinisateurs et de la biodiversité. Ce qui compte pour nous est de savoir que nos actions envers la protection des pollinisateurs ont aussi un impact sur l'ensemble des insectes, sur la chaîne alimentaire, et donc sur la biodiversité en général.» ■

résultats

- **520 km** de haies dans les élevages.
- **100 %** des éleveurs audités chaque année sur le cahier des charges BEE FRIENDLY.
- **1300** hectares de prairies permanentes.

Témoignage



Luzerne de France
Localisation: Paris



www.lacooperationagricole/filieres/luzerne

■ Activités

Déshydratation de luzerne et autres produits

■ 14 coopératives

■ 70 000 ha

■ 1 000 collaborateurs

■ 250 M€ de chiffre d'affaires

Éric Masset

Président

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

La quasi-totalité des luzernières de Champagne-Ardenne protègent la biodiversité

Les coopératives de luzerne déshydratée, réunies au sein de La Coopération Agricole – Luzerne de France ont, de longue date, pris l'initiative d'encourager la protection de la biodiversité dans les parcelles de luzerne. Dès 2009, la profession met en œuvre un ambitieux programme de gestion différenciée des cultures: elle expérimente, pour chacune des quatre coupes annuelles, la non-récolte d'une bande de sept mètres de large, correspondant à la largeur de la barre de coupe des faucheuses. Ce dispositif permet à la luzerne d'accomplir son cycle jusqu'à la floraison, et ainsi de favoriser les pollinisateurs mais aussi les oiseaux et la faune auxiliaire. L'impact de ce mode de récolte différencié des luzernes a été évalué par le suivi d'indicateurs dans les parcelles concernées, en comparaison avec des parcelles témoins gérées classiquement, et des parcelles de blé d'hiver elles aussi pilotées conformément aux itinéraires techniques habituels.

L'intérêt de la luzerne démontré

Cette expérimentation, validée par le Muséum national d'Histoire naturelle, a montré l'intérêt de la luzerne pour la biodiversité. La culture représente en effet une ressource en nectar très fortement exploitée par les papillons adultes, une ressource privilégiée de nectar pour les abeilles domestiques, et donc un affouragement fondamental pour développer les ruches avant la miellée et les rendre aptes à produire en abondance. La luzerne constitue également une source alimentaire en insectes pour les oiseaux, ainsi qu'un abri pour toute la faune ordinaire (oiseaux, cervidés, petits mammifères, canidés).

Dans le but de valoriser ces conclusions, les coopératives ont entretenu depuis 2010 plusieurs dizaines de bandes non récoltées, prenant en charge le manque à gagner induit par la



non-récolte. Repérées par des panneaux d'information, ces bandes étaient situées de préférence aux abords des axes routiers pour une meilleure visibilité.

Opération Apiluz financée pour trois ans

Cette démonstration dans la durée a porté ses fruits. En effet, plusieurs associations de défense de l'environnement, notamment Symbiose et le Réseau biodiversité pour les abeilles, convaincues par les résultats de l'expérimentation,

PÉRENNISER LE FINANCEMENT D'APILUZ ET ÉLARGIR L'OPÉRATION GRÂCE À LA PAC ?

Financée en Champagne-Ardenne pour les années 2021, 2022 et 2023, l'opération Apiluz doit trouver sa pérennisation économique. La question de la prise en compte des bandes de luzerne non récoltées par les dispositifs de compensation, ou autres interventions, prévus par la Politique agricole commune (Pac) se pose, notamment lorsque l'on compare leur impact positif à celui des infrastructures agroécologiques déjà considérées. Élargir cette pratique au niveau européen démultiplierait ainsi ses effets bénéfiques.

ont créé, en 2021, avec les coopératives de déshydratation l'opération Apiluz. Celle-ci consiste à laisser sur toutes les parcelles de luzerne de deuxième et troisième années, en Champagne-Ardenne et zones limitrophes (sept départements au total), des bandes de 3 mètres de large sur toute la longueur du champ lors de la première coupe. Ces bandes continuent leur cycle et fleurissent en totalité, constituant ainsi une ressource abondante pour les abeilles. Les coûts liés aux pertes de récolte sont compensés par des entreprises sponsors.

Grâce à l'organisation des producteurs en coopérative, les surfaces non récoltées au profit des abeilles et autres pollinisateurs ont représenté 1840 kilomètres de bandes sur environ 40 000 ha depuis 2021. En effet, dans cette filière, les coopératives prennent en charge l'ensemble des opérations de récolte (planification, fauche, andainage, ensilage, transport), ce qui a permis une mobilisation quasi-totale de la surface cultivée. L'initiative Apiluz a donc contribué à la protection de la biodiversité à l'échelle d'un vaste territoire. ■

résultats

- **1840** km de bandes non récoltées sur **40 000** ha.
- **7** départements concernés.
- En 2022, la Marne est le **1^{er}** département apicole de France.



REGARDS

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Gilles Boeuf

Océanographe, spécialiste de physiologie environnementale et de biodiversité



Marianne Louradour

Présidente exécutive de CDC Biodiversité



Jean-Marc Zulesi

Député et président de la Commission développement durable et aménagement du territoire de l'Assemblée nationale



Gilles Boeuf

Océanographe, spécialiste de physiologie environnementale et de biodiversité, Gilles Boeuf a travaillé 20 ans à l'Ifremer. De 2009 à 2015, il préside le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) à Paris. Il est élu professeur au Collège de France en 2013. Lors de la COP21, il est conseiller auprès de Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, l'énergie et la mer. Il est actuellement professeur émérite à Sorbonne Université, professeur consultant à AgroParis-Tech; président du CEEBIOS (Centre d'étude et d'expertise du biomimétisme et de la bio-inspiration), de l'association Ethic Ocean, et de la réserve naturelle de la forêt de la Massane (Pyrénées-Orientales); ainsi que conseiller régional en Nouvelle-Aquitaine.

Regard

Quelles sont la situation actuelle en matière de biodiversité et les perspectives pour l'avenir ?

Le déclin de la biodiversité est au moins aussi préoccupant que le changement climatique. Bien que l'on en parle beaucoup moins, c'est le même combat, et ces deux enjeux sont d'ailleurs très liés. L'étude du CNRS de Chizé et du MNHN conclut à la disparition de 30 % des effectifs d'oiseaux en 15 ans sur certaines terres agricoles. En Allemagne, une perte de 75 % des insectes volants sur 27 ans a été chiffrée. Le WWF estime que 70 % des individus de la faune sauvage ont disparu depuis les années 1970. On assiste donc à un effondrement des populations sauvages – sans forcément qu'il y ait disparition des espèces – tandis que les populations d'animaux domestiqués augmentent. Je ne sais pas s'il s'agit d'une extinction de masse, mais probablement sommes-nous en train d'en créer les conditions.

Concernant l'avenir, l'accord de la COP15 de Montréal prévoit notamment la mise en réserve de 30 % des surfaces de la planète, c'est-à-dire l'absence de destruction, de contamination, de surexploitation ou de dissémination invasive dans ces espaces. Ceci afin d'enrayer le déclin de la biodiversité d'ici 2030. J'ai envie que cela fonctionne, mais souvenons-nous qu'au Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, les Nations unies visaient déjà cet objectif pour 2010 et nous n'y sommes pas parvenus, loin de là.

Quels sont les risques de ce déclin ?

Avec l'apparition de la vie sur Terre, les premiers êtres vivants ont progressivement construit des écosystèmes dans un environnement jusqu'alors minéral. Ces écosystèmes comprennent une diversité d'espèces – bactéries, protistes (levures, microalgues), champignons, végétaux, animaux dont l'humain – mais aussi l'ensemble des interactions entre ces êtres vivants, entre eux et avec leur environnement. C'est un peu comme un tricot : si vous coupez une maille et que vous tirez le fil, l'ensemble se délite. Le déclin de la biodiversité risque donc d'entraîner un effondrement des écosystèmes. Si l'on prend l'exemple des sols, on ne produira jamais à manger sur des sols morts. Or, l'humanité ne peut vivre sans les ressources alimentaires issues de

l'agriculture. C'est pourquoi la défense des écosystèmes, et des sols en particulier, est l'un de mes principaux combats.

Le secteur agricole est donc particulièrement concerné ?

Oui. En premier lieu parce que l'agriculture est actrice de la destruction des écosystèmes notamment via la déforestation. On a demandé aux agriculteurs de produire plus pour moins cher, notamment à partir des années 1950. L'essor de la mécanisation, avec des engins lourds, des labours profonds, ainsi que le développement des produits chimiques et la perte de diversité dans les cultures, fragilisent voire détruisent aussi les écosystèmes. Pendant longtemps, nous n'avons pas eu conscience de l'importance de l'ensemble du monde vivant. Nous l'avons seulement exploité dans le but de construire des agrosystèmes. Aujourd'hui, les agriculteurs voient bien ce qui se passe, leur dépendance au changement climatique et à la perte de biodiversité. Il ne s'agit pas de crier haro sur toute pratique agricole: la priorité est de soutenir les agriculteurs. Rien ne se fera sans eux, sans leurs compétences. Il faut leur donner du temps, ne pas les stigmatiser. L'image des écologistes est en cela dramatique dans le monde agricole, alors qu'ils devraient travailler ensemble. Les paysans aiment leurs terres, leurs bêtes, leurs arbres. Ils doivent prendre conscience que la préservation de la biodiversité n'est pas une contrainte: c'est un besoin indispensable à leur activité. L'abeille en est un superbe exemple. Et l'humanité ne peut se passer d'agriculture.

Quelles sont d'après vous les actions urgentes à engager ? Quel rôle doivent jouer les coopératives agricoles ?

Ces actions, nous les connaissons: il faut se tourner vers ceux qui les ont déjà adoptées, comme le montre ce recueil, et rémunérer correctement les agriculteurs pour qu'ils les mettent en œuvre. Je crois qu'il faut commencer par les sols: diagnostiquer leur état, ne jamais les laisser nus afin de relancer la vie, réduire le travail du sol. Il faut aussi introduire davantage de diversité génétique dans les cultures, les rotations, mélanger les espèces, cultiver sous couverts, replanter des haies et des arbres. Tout cela en prenant en compte la bonne gestion de l'eau qui est totalement liée au vivant: toutes les espèces vivantes, y compris l'humain, sont constituées d'eau liquide. Concernant les pesticides chimiques, rappelons que le suffixe «cide» signifie «tuer», donc il faudra bien un jour les arrêter pour préserver le vivant. D'ailleurs, si les coopératives agricoles se donnent cet objectif, on gagnera. Car elles sont indispensables pour massifier la transition. Le problème des molécules chimiques est que la Nature ne sait pas les dégrader. Les solutions pour développer l'agroécologie sont donc à chercher dans le monde vivant qui innove en permanence. C'est en observant le vivant que nous trouverons les réponses aux problèmes: on parle de bio-inspiration ou biomimétisme.

Pour conclure, je crois que nous pouvons agir en faveur de la biodiversité en nous appuyant sur quatre piliers: le premier est la science, et non les opinions; le deuxième est la politique qui doit légiférer, à commencer par la PAC; le troisième est l'ensemble des citoyens et ONG, qui doit apaiser sa relation avec les agriculteurs – et réciproquement – et veiller à ses choix de consommation; le quatrième enfin est le monde des entreprises, incluant les coopératives agricoles, qui représentent une force d'action et ont une responsabilité via leurs actionnaires. Par exemple, l'annonce récente d'une grande mutuelle française d'allouer 10 % de ses bénéfices annuels pour le climat et la biodiversité, donne de l'espoir. ■



Marianne Louradour

Diplômée de l'IEP Paris, Marianne Louradour intègre en 1989 le groupe Caisse des Dépôts en tant que responsable de programmes à Capri Résidences (société de promotion immobilière), puis devient en 1994 responsable des investissements au sein de la Compagnie immobilière de la région parisienne (bailleur social). Après avoir occupé différents postes dans le groupe Caisse des Dépôts, dont la Direction de l'audit et la Direction régionale Ile-de-France, elle prend en 2021, la direction générale de CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des Dépôts engagée dans la mise en œuvre d'actions favorables à la biodiversité. En janvier 2023, elle devient présidente exécutive de CDC Biodiversité.

Regard

CDC Biodiversité agit pour concilier biodiversité et développement économique au service de l'intérêt général. Comment ?

Quand la Caisse des Dépôts a créé en 2008 cette filiale entièrement dédiée à la biodiversité, c'était très innovant. Nous concevons et mettons en place des actions concrètes de préservation et de restauration de la biodiversité, ainsi que des actions de compensation, adaptées aux besoins des acteurs publics ou privés. Nous intervenons à la fois sur la maîtrise d'œuvre des projets, la formation, le conseil et le suivi d'indicateurs de mesure de la biodiversité. Notre spécificité réside dans une triple compétence écologique, financière et foncière, faisant de nous un acteur très connecté avec le monde agricole. Nous investissons notamment dans des terrains agricoles, naturels ou forestiers, que nous destinons à des travaux de réhabilitation écologique dans une vision de long terme: cela est indispensable pour sécuriser dans la durée les actions de compensation. Pour assumer pleinement notre engagement total en faveur de la biodiversité, nous sommes devenus société à mission en 2022.

Les acteurs publics et privés sont-ils suffisamment sensibilisés à ce jour aux enjeux liés à la biodiversité ?

Parmi les 9 limites planétaires, l'érosion de la biodiversité fait partie comme le changement climatique des 6 limites qui ont été franchies. On parle ici d'effondrement ou d'extinction de masse. C'est une alarme absolue menaçant à courte échéance l'humanité. On ne peut donc pas se satisfaire du niveau de sensibilisation actuel. Toutefois, cette sensibilisation s'accélère. Cela découle de plusieurs faits: premièrement le législateur a commencé à faire évoluer la réglementation; deuxièmement la société civile a pris conscience, notamment à l'occasion de la crise du Covid, de l'importance fondamentale de notre connexion avec le vivant; troisièmement, les conclusions du groupe international d'experts IPBES¹, sous l'égide de l'ONU, ne font pas l'objet d'opposition ou de scepticisme contrairement au premier rapport du GIEC en 1990. Conclusion: nous avons du retard mais désormais, nous avançons vite.

1. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Les actions que vous mettez en place ont-elles des effets concrets? Quels sont les freins à leur développement?

Oui, nous proposons des actions efficaces. Notre programme Nature 2050 est un outil innovant pour promouvoir, cofinancer et pérenniser des solutions fondées sur la Nature. Nous développons également le Global Biodiversity Score, permettant aux entreprises et institutions financières de mesurer leur impact sur la biodiversité et d'adapter leur stratégie. Nous formons à cette méthode tous les cabinets de conseil nous sollicitant.

Le principal frein au développement des actions est leur modèle économique. La biodiversité rend des services irremplaçables mais il est compliqué de les rémunérer. Quelle est la capacité des acteurs à intégrer les surcoûts liés à la protection de la biodiversité? Quelle est la portée économique des mesures mises en œuvre? Tout reste à inventer dans le domaine du paiement pour les services écosystémiques. Mais je crois que nous sommes prêts psychologiquement et que nous trouverons des solutions. De plus en plus, les parties prenantes sont attentives aux engagements de leurs partenaires.

Quels sont les enjeux spécifiques au secteur agricole? Et quel rôle peuvent jouer les coopératives agricoles?

L'agriculture est à la fois au centre de la problématique et au centre des solutions. Son intensification est une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité, et celle-ci a en retour de fortes conséquences sur la production agricole. Les agriculteurs sont donc des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité. L'accord sur le cadre mondial de préservation de la biodiversité, adopté lors de la COP15 de Montréal en décembre dernier, va prochainement se décliner dans les politiques des États, et plusieurs cibles concernent directement le secteur agricole. Il s'agit de stopper le déclin de la biodiversité à l'horizon 2030.

Quant aux coopératives, leur responsabilité est énorme car elles sont très représentatives du monde agricole. En mutualisant l'achat des produits agricoles, elles sont capables d'impulser des changements de pratiques et d'entraîner

un grand nombre d'agriculteurs derrière elles. À condition de trouver les modèles économiques. Elles jouent aussi un rôle dans la montée en compétences des producteurs. L'organisation du monde agricole via les coopératives est une chance car elle représente une réelle force d'action. C'est pourquoi nous avons demandé à la directrice de La Coopération Agricole, Florence Pradier, de rejoindre notre comité de mission. C'est un signal que nous envoyons au secteur.

Comment percevez-vous les actions des coopératives agricoles mises en avant dans ce Théma? Sont-elles pertinentes, suffisantes? Comment les renforcer, les accélérer?

Toutes ces actions me semblent pertinentes: la préservation d'espèces et de variétés, l'attention portée à la vie des sols, le développement de cultures favorables aux pollinisateurs, etc. Cela donne une vision très opérationnelle de ce qu'il est possible de faire. Ces propositions sont concrètes et peuvent être intégrées assez naturellement. Elles montrent que préserver et restaurer la biodiversité n'est pas un mur infranchissable. Toutefois, cela reste insuffisant. Il est nécessaire de massifier les actions et c'est dans cet objectif que nous développons avec La Coopération Agricole Ouest l'outil d'autodiagnostic AgriBEST². À destination des agriculteurs, il permet de les sensibiliser et d'évaluer la performance de leurs pratiques en matière de biodiversité, pour les inciter à progresser. Les agriculteurs ont la volonté de bien faire: nous comptons sur cette inclinaison. Et nous aurons besoin des coopératives pour les encourager à utiliser AgriBEST². ■

2. Avec le soutien financier des Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire, du CASDAR et du PRDAR de Bretagne.



Jean-Marc Zulesi

Jean-Marc Zulesi obtient en 2012 son diplôme de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace (ENSISA) ainsi qu'un master en administration des entreprises à l'EM Strasbourg Business School. Il entre chez Assystem comme ingénieur de projet, puis devient chef de projet chez Mirion technologies jusqu'en 2017. Il met alors sa carrière professionnelle entre parenthèses une fois élu député de la 8^e circonscription des Bouches-du-Rhône. Il devient président de la Commission développement durable et aménagement du territoire de l'Assemblée nationale en juin 2022.

Regard

La question du déclin de la biodiversité et de ses risques vous semble-t-elle suffisamment considérée au niveau de l'Assemblée nationale, et plus généralement du monde politique français ?

Avec un million d'espèces menacées d'extinction, 75 % de la surface terrestre altérée et 85 % des zones humides ayant disparu, le constat est terrible. Au regard de ces chiffres, le sujet est beaucoup trop peu abordé à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas une priorité pour le monde politique français et cela doit changer. La préservation de la biodiversité doit être au cœur des politiques car sans biodiversité, il n'y aura plus d'économie. Avant la COP15 de Montréal, j'ai déposé une proposition de résolution, votée à l'unanimité, visant à mettre la pression sur le gouvernement pour obtenir un accord ambitieux. Puis, en tant que président de la Commission développement durable et aménagement du territoire, j'ai organisé une délégation de quatre députés français qui s'est déplacée au Québec pour porter et donner du sens à cette proposition de résolution, et être réellement partie prenante de cette COP. Notre présence a été remarquée car il y avait peu de députés présents au niveau international. Nous avons constaté que la France est attendue sur ce sujet. Désormais, l'objectif est que la Commission développement durable et aménagement du territoire obtienne une série d'auditions devant l'Assemblée nationale pour préparer la stratégie nationale biodiversité, et pour avancer sur des sujets tels que la diminution des pesticides ou la finance verte.

En quoi la COP15 de Montréal et la Stratégie nationale biodiversité 2030 sont-elles des étapes importantes pour tenter d'enrayer le déclin de la biodiversité ? Quelles décisions concrètes ont été prises ?

La Stratégie nationale biodiversité 2030 constitue la déclinaison française des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, dont la 15^e Conférence des Parties, ou COP, s'est tenue à Montréal en décembre dernier. Cette COP15 a abouti à un accord mondial prévoyant notamment d'ici 2030 la restauration de 30 % des espaces dégradés, la protection de 30 % des surfaces non encore dégradées, et la diminution de 50 % des espèces envahissantes. La Stratégie nationale doit désormais mettre en

action cet accord, voire aller plus loin. Il faut donc s'en saisir rapidement et en débattre à l'Assemblée nationale, afin de le décliner en textes législatifs. Nous devons aller vite pour aboutir avant la fin de l'année.

Comment les agriculteurs seront-ils mis à contribution dans cette stratégie nationale biodiversité ?

Au-delà de sa fonction nourricière, le monde agricole détient un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité. J'y suis très attaché. Les agriculteurs sont plus particulièrement concernés par trois sujets : les sols, les semences et les pesticides. Il faut les accompagner afin de limiter le travail des sols et de préserver la vie souterraine. Concernant les semences, il faut être vigilant vis-à-vis des variétés, notamment hybrides, trop généralisées, et introduire davantage de diversité génétique. Enfin, les pesticides représentent un enjeu important, pour la biodiversité mais aussi pour la santé des producteurs et des citoyens. Il faut s'en passer quand il existe des alternatives. Un travail doit aussi être mené au niveau européen afin d'éviter d'importer des aliments issus de cultures traitées avec des produits interdits sur notre territoire, et de créer une distorsion de concurrence. Avec des ingénieurs et des agriculteurs moteurs, la France a les compétences pour y arriver. Nous devons consacrer davantage de moyens, notamment pour la recherche et l'ingénierie.

Quel est le rôle des coopératives agricoles dans la transition à opérer ?

Je suis convaincu que les coopératives agricoles sont l'une des clés de la transition. Elles ont une place considérable dans le paysage d'un point de vue économique, et elles

représentent un modèle social de production reposant sur un état d'esprit de confiance. C'est en coopérant, en travaillant ensemble, en partageant les bonnes pratiques que les agriculteurs trouveront les solutions. Les coopératives agricoles sont donc très bien placées pour engager la protection de la biodiversité et pour entraîner les agriculteurs dans le déploiement des solutions. Elles ont cette responsabilité, mais il ne s'agit pas de les pointer du doigt en particulier car nous avons tous une responsabilité. Nous sommes tous dans le même bateau et chacun doit prendre sa part de responsabilité.

Comment percevez-vous les actions des coopératives mises en avant dans ce Théma ? Sont-elles suffisantes et comment les renforcer ?

Ces témoignages très intéressants sont une illustration parfaite de la volonté existante de transformer le modèle agricole. Ils montrent l'engagement des coopératives et des agriculteurs dans des solutions alternatives aux intrants chimiques, dans la préservation des ressources en eau qui est un autre sujet très important, mais aussi dans le reboisement des forêts, etc. Je n'ai pas été particulièrement étonné car j'ai conscience de cette implication du monde agricole. Les agriculteurs sont déjà au travail pour la biodiversité, ils ne demandent qu'à être accompagnés et c'est important de valoriser cela. L'objectif désormais est d'aller plus loin dans la protection des sols et des écosystèmes, dans la recherche d'alternatives aux pesticides, et dans la variété des semences et des cultures. La protection de la biodiversité passe aussi par un aménagement du territoire durable et nous devons intégrer les agriculteurs au cœur de ces politiques. ■

Un travail de réseau

Ce document a été élaboré grâce aux salariés du réseau de La Coopération Agricole, contributeurs à l'action « Promouvoir, Accompagner et Réussir la Transition Agro-Écologique des coopératives agricoles (PARTAGE) » du programme de développement agricole et rural de LCA financé par le Casdar du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Leurs travaux les ont amenés à identifier de multiples initiatives, parmi lesquelles celles présentées dans ce document.

Les choix qui ont été faits ne prétendent nullement à la représentativité complète du tissu coopératif, ni à rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des chemins pris par les coopératives pour agir en faveur de la biodiversité. Les contributeurs ont choisi de mettre en évidence des démarches aux ambitions et états d'avancement différents, illustrant les leviers mobilisés par les salariés des coopératives, les associés coopérateurs, et leurs partenaires, dans différents territoires et pour différentes productions. Cet ouvrage est enrichi par le regard éclairé de trois acteurs dans le domaine de la biodiversité, extérieurs au réseau coopératif : Gilles Bœuf, océanographe et spécialiste de physiologie environnementale et de biodiversité ; Marianne Louradour, présidente exécutive de CDC Biodiversité ; et Jean-Marc Zulesi député et président de la Commission développement durable et aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

Ont ainsi contribué à la réalisation de ce document :

La responsable du projet : Vincent Drevet, LCA Nouvelle-Aquitaine
La coordinatrice du programme de développement : Françoise Ledos, LCA

Ainsi que :

- Louise Barbier, Margot Fouilhac, LCA Hauts-de-France
- Lenna Berthié, LCA
- Thibault Bussonière, LCA
- Régine Castet, LCA
- Eric Cherdo, Delphine Antolin, Guillaume Dyrszka, LCA Occitanie
- Marion Danès, Agriconfiance
- Bastien Fitoussi, LCA
- Camille Girard, Sarah Porcher, Vignerons coopérateurs de France
- Johanna Goudenove, Sandrine Regaldo, LCA Sud
- Thomas Jullien, LCA Ouest,
- Denis Le Chatelier, Luzerne de France
- Laetitia Leconte, LCA
- Céline Sageaux, FELCOOP
- Olivia Talhouk, LCA Auvergne-Rhône-Alpes
- Eloïse Mas, LCA
- Maurine Grivaz, LCA
- Mélanie Lorenzi, LCA Corse

ISBN: 979-10-91278-41-6 © La Coopération Agricole, 2023

Nathalie Tiers, Atlanpages (Angers – 06 32 29 39 28)
a assuré la rédaction de ce document.

Conception et réalisation **EDITA LA FABRIQUE DE LIVRES – TOURS** (Tours – 09 83 64 35 64)



La responsabilité du ministère
en charge de l'Agriculture
ne saurait être engagée.

Crédits photographiques: COUVERTURE: chauve-souris = © Art_man – adobe.stock ;
moutons = © FreeProd – adobe.stock ; papillons = © coco – adobe.stock ;
poisson = © Andrea Izzotti – adobe.stock; rapace = © Rolf Müller - adobe.stock ; vaches = © Jorge Alves - adobe.stock ;
ver de terre : © photographyfirm – adobe.stock.
INTÉRIEUR : P. 2-3 © Jorge Alves - adobe.stock – P. 36 : ©leopictures - adobe.stock –
Toutes les autres photos sont fournies par les différentes coopératives
et La Coopération Agricole, sauf mention spéciale

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Construisons en commun l'avenir de chacun



www.lacooperationagricole.coop



RETOUR AU SOMMAIRE